

## 2. La base étude

### 2.7. Les données sociales et fiscales

La table FISC_INDIVIDU : EDP_BEEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa .....	2
Modalités de la table fiscale individuelle: EDP_BEEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa.....	5
La table FISC_LOGEMENT : EDP_BEEnnnn_FISC_LOGEMENT_aaaa.....	10
Modalités de la table fiscale logement: EDP_BEEnnnn_FISC_LOGEMENT_aaaa .....	13
La table FISC_REVENU : EDP_BEEnnnn_FISC_REVENU_aaaa.....	16
Modalités de la table fiscale revenus: EDP_BEEnnnn_FISC_REVENU_aaaa .....	23
La table FISC_REVDET : EDP_BEEnnnn_FISC_REVDET_aaaa.....	30
Modalités de la table fiscale revenus détaillés:.....	32
EDP_BEEnnnn_FISC_REVDET_aaaa.....	32
Annexes .....	34

**La table FISC\_INDIVIDU : EDP\_BEnnnn\_FISC\_INDIVIDU\_aaaa**

nnnn = millésime de la base étude

aaaa = millésime fiscal

**Unité observée :** individus fiscaux des logements et des déclarations fiscales où un individu "EDP" a été identifié l'année considérée.

**Source :** Fichier démographique des logements et des individus (*Fidéli, ex-RSL*), *fichier individu*

**Contenu :**

La table FISC\_INDIVIDU\_aaaa fournit les informations fiscales des individus des logements où un individu EDP est connu soit au titre de l'impôt sur le revenu, soit au titre de la taxe d'habitation principale (THP). La table est millésimée l'année aaaa de la déclaration fiscale. La localisation est celle déclarée au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de la déclaration fiscale. Hormis les variables date et lieu de naissance et type d'individu fiscal, les variables disponibles sont celles du foyer fiscal auquel est rattaché l'individu. Les individus appartenant à un même foyer fiscal partagent de ce fait le même identifiant de foyer fiscal (ID\_FISC\_FOY\_DIFF + ORDREFIP). La variable TYPE\_FISC identifie de manière unique les individus au sein d'un foyer fiscal. Un individu « EDP » peut être rattaché à plusieurs foyers fiscaux : par exemple, un étudiant peut être rattaché au foyer fiscal et au logement de ses parents au titre de l'impôt sur les revenus et dans un autre foyer fiscal et un autre logement pour la taxe d'habitation. L'utilisateur doit donc veiller à gérer ces individus EDP présents dans plusieurs déclarations fiscales une année fiscale donnée.

Le fichier individuel du répertoire statistique des logements (*Fidéli, ex-RSL*) est construit à partir du fichier d'imposition des personnes (FIP), rapproché du fichier des déclarations de revenus (POTE<sup>1</sup>) afin de récupérer les informations des personnes à charge, et du fichier de la taxe d'habitation (PLFC<sup>2</sup>).

Les individus fiscaux « EDP » sont identifiés grâce aux informations nominatives dont dispose l'administration fiscale (nom, prénom, sexe, date de naissance, lieu de naissance). Pour les personnes à charge pour lesquelles n'est connue que l'année de naissance, l'identification s'opère via les informations du père ou de la mère de l'individu EDP. De ce fait, pour les personnes à charge, le taux de couverture peut varier d'une année de naissance à l'autre, et l'appariement étant indirect est de moins bonne qualité.

Le statut des individus d'un foyer fiscal approchant l'âge de 18 ans est transitoire, passant du statut de "personne à charge" au statut de "personne majeure rattachée". Cette transition nécessite un traitement spécifique afin d'assurer l'unicité des individus dans chaque foyer fiscal. À partir de AN\_FISC=2017, les individus personnes à charge de 15 ans ou plus intègrent le fichier FIP (identification nominative). Cela peut entraîner des ruptures de série.

Lorsqu'un individu est rattaché à un logement ordinaire, les informations de son logement sont disponibles dans la table FISC\_LOGEMENT et les revenus du ménage fiscal auquel il appartient sont disponibles dans la table FISC\_REVENU. Dans les deux cas, l'identifiant à utiliser est ID\_FISC\_LOG\_DIFF.

Lorsqu'un individu réside dans une communauté, les informations sur le type de communauté sont issues du répertoire des communautés.

**Remarques :**

1) Le quadruplet (AN\_FISC, ID\_FISC\_FOY\_DIFF, ORDREFIP, TYPE\_FISC) constitue une clé unique pour chaque individu fiscal.

2) À partir de AN\_FISC=2017, la variable TYPE\_FISC est sur deux positions (1 devient 01, 2 devient 02, ..., A reste A, ....)

**Pour une documentation des variables, voir les déclarations fiscales types ci-jointes.**

<sup>1</sup> Permanent des occurrences de traitement des émissions

<sup>2</sup> Permanent local foncier commun



EDP_BEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa				
Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités
<b>Variables de gestion</b>				
ID_DIFF	Identifiant de l'individu EDP	10	Char	
ID_FISC_FOY_DIFF	Identifiant de diffusion du foyer fiscal	10	Char	
ID_FISC_LOG_DIFF	Identifiant de diffusion du logement	10	Char	
<b>Variables liées à l'individu</b>				
AN_FISC	Année de la déclaration fiscale	4	Num	
ORDREFIP	Lettre d'ordre du fichier d'impôt des personnes	1	Char	Page 5
TYPE_FISC	Type d'individu fiscal	1	Char	page 5
SEXE	Sexe	1	Char	Page 5
JNAIS	Jour de naissance	2	Char	Page 5
MNAIS	Mois de naissance	2	Char	Page 5
ANAIS	Année de naissance	4	Char	Page 5
CODNAIS	Code du département et commune de naissance	6	Char	
CIDECI	Situation conjugale	1	Char	Page 5
ZOXYZD	Code du dernier événement	1	Char	Page 6
DACOED	Date du dernier événement	8	Char	Page 6
T_CHARGE	Type de personne à charge	1	Char	Page 6
CNCOIPV	Code étudiant - frontalier -vous	1	Char	Page 6
CSDEP	Code départemental de l'adresse fiscale de taxation (AFT)	2	Char	Page 6
CNE1	Code commune de l'adresse fiscale de taxation (AFT)	3	Char	Page 6
COM_NSCAT	Nombre de sous catégories différentes de communautés à l'adresse	2	Num	
COM_SCAT1	Première sous catégorie de communauté la plus importante à l'adresse	2	Char	Page 6
COM_SCAT2	2ème sous catégorie de communauté la plus importante à l'adresse	2	Char	Page 7
I_FISC_DECES	Indicatrice de décès de l'individu selon Fidéli	1	Num	Page 8
I_FISC_LOGEMENT	Indicatrice de présence de données sur le logement de l'individu	1	Num	Page 8
I_FISC_REVENU	Indicatrice de présence de données sur les revenus du ménage de l'individu	1	Num	Page 8
I_FISC_REVDET	Indicatrice de présence de données sur les revenus détaillés individuels	1	Num	Page 8
TYPE_DECL	Provenance de la déclaration fiscale	1	Char	Page 8
TYPE_PRES	Choix de l'identification pour les EDP multi-identifiés une année donnée	1	Num	Page 8



POIDS_FIDELI	Pondération pour les EDP avec TYPE_PRES = 1 calée sur les marges de Fidéli de l'année fiscale considérée	best12.	Num	Page 8
LIEN_FAMILIAL	Lien familial avec le référent fiscal (variable calculée par Fidéli)	2	Char	Page 9
NBPTR	Nombre de parts fiscales	best12.	Num	Page 9
ID_FISC_FOY_CONJ	Identifiant de diffusion du foyer fiscal du futur conjoint	10	Char	Page 9
ID_FISC_ADR_DIFF	Adresse fiscale anonymisée	10	Char	



**Modalités de la table fiscale individuelle : EDP\_BENNNN\_FISC\_INDIVIDU\_aaaa**

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrage. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement un tri à plat sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recodifier au besoin.

**ORDREFIP****Lettre d'ordre du fichier d'impôt des personnes**

Lettre de "A" à "I", ordre du traitement de l'imposition dans FIP. La variable ORDREFIP sert à identifier une occurrence fiscale (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) dans un des fichiers sources de Fideli et une déclaration d'impôt sur le revenu dans l'autre fichier source. Elle fonctionne de la façon suivante : la déclaration d'impôt sur le revenu et l'occurrence fiscale associée la plus ancienne ont un ordrefip qui vaut A, la suivante vaut B, etc. La valeur la plus haute représente la dernière déclaration d'impôt sur le revenu / occurrence fiscale, donc l'information la plus fraîche. Dans les deux fichiers sources, on peut avoir plusieurs déclarations/occurrences fiscales pour un même foyer (ID\_FISC\_FOY\_DIFF), à des adresses différentes si le foyer a déménagé et a changé d'adresse.

Dans l'EDP, toute l'information est contenue, notamment les différentes déclarations pour chaque foyer fiscal. Donc, pour identifier un foyer, le seul ID\_FISC\_FOY\_DIFF suffit, mais si on veut faire le lien avec ID\_FISC\_LOG\_DIFF, la clé ID\_FISC\_FOY\_DIFF + ORDREFIP sera plus appropriée.

**TYPE\_FISC****Type d'individu fiscal**

1 ou 01	Déclarant
2 ou 02	Conjoint
3 ou 03, 4 ou 04, 5 ou 05, 6 ou 06, 07, ...	Personne à charge (personnes majeures rattachées principalement)
A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,...	Personne à charge (personnes mineures principalement)

**SEXE****Sexe**

1	Homme
2	Femme
blanc	Non renseigné (notamment pour TYPE_FISC = « lettre »)

**JNAIS****Jour de naissance**

01 à 31	Jour de naissance
---------	-------------------

**MNAIS****Mois de naissance**

01 à 12	Mois de naissance
---------	-------------------

**ANAIIS****Année de naissance**

AAAA	Année de naissance
------	--------------------

**CODNAIS****Code départemental et commune de naissance**

Code officiel géographique

**CIDECI****Situation conjugale**

A	Personne majeure rattachée ou personne à charge
C	Célibataire
D	Divorcé(e) / séparé(e)
M	Marié
O	Pacsé
V	Veuf(ve)
blanc	non renseigné



**ZOXYZD****Code du dernier événement**

J	Rupture du Pacs (cette valeur n'est présente qu'en historique)
R	Déclaration de Pacs (cette valeur n'est présente qu'en historique)
X	Mariage (uniquement mariage d'après le descriptif ; aussi le Pacs dans la pratique)
Y	Divorce ou séparation
Z	Décès du conjoint
blanc	non renseigné

**DACOED****Date du dernier événement**

Se présente sous la forme JJMMAAAA

**T\_CHARGE****Code situation des personnes à charge**

Cette variable correspond à l'encadré C du formulaire n°2042 "déclaration de revenus".

F	Enfant à charge non marié de moins de 18 ans au 1er janvier de l'année AN_FISC - 1 ou né l'année AN_FISC - 1 ou handicapé quel que soit l'âge (modalité initiale G sur le formulaire 2042)
H	Enfant à charge en résidence alternée non marié de moins de 18 ans au 1er janvier de l'année AN_FISC - 1 ou né l'année AN_FISC - 1 ou handicapé quel que soit l'âge (modalité initiale I sur le formulaire 2042)
J	Enfant à charge célibataire majeur sans enfant
N	Enfant à charge marié/pacsé ou non marié chargé de famille
R	Personne invalide vivant sous le toit du déclarant titulaire de la carte d'invalidité d'au moins 80 %
blanc	Non renseigné

**CNCOIPV****Code étudiant - frontalier - vous**

A	Diplomate
D	Employé d'ambassade
E	Etudiant rattaché IR et redevable - TH
F	Redevable - TH, imposé à l'IR par voie de matrice individuelle
G	Redevable - TH, imposé à l'IR / Convention internationale (frontalier)
R	Retraité
blanc	Non renseigné ou autres cas

**CSDEP****Code départemental de l'adresse fiscale de taxation (AFT)**

01 à 97, 2A, 2B	Code départemental
B3	Foyer fiscal résidant à l'étranger

**CNE1****Code commune de l'adresse fiscale de taxation (AFT)**

Si CSDEP vaut 01 à 97, 2A, 2B	Code officiel géographique
Si CSDEP vaut B3	Code du pays

**COM\_SCAT1****Première sous-catégorie de communauté la plus importante à l'adresse**

11	Maison de retraite, hospice (hébergement pour personnes âgées)	1 : Service de moyen ou de long séjour d'un établissement public ou privé de santé, établissement social de moyen ou de long séjour, maison de retraite, foyer ou résidence sociale ou assimilé
12	Foyer Adoma (ex-Sonacotra)	
13	Autre foyer de travailleurs (hébergement pour travailleurs)	
14	Autre	



**Table FISC\_INDIVIDU : EDP\_BEnnnn\_FISC\_INDIVIDU\_aaaa**

21	Communauté religieuse (Couvent, monastère, hébergement pour personnes exerçant des activités religieuses)	2 : communauté religieuse
31	Gendarmerie (Gendarmerie comprenant l'hébergement individuel ou collectif dans l'enceinte militaire).	3 : Caserne, quartier, base ou camp militaire ou assimilé
32	Autre (Caserne et camp militaire comprenant de l'hébergement individuel ou collectif dans l'enceinte militaire)	
41	Cité universitaire (Résidence universitaire composée en partie ou en totalité de chambres)	4 : Etablissements hébergeant des élèves ou des étudiants, y compris établissement militaire d'enseignement
42	Autre (établissements hébergeant des élèves (lycées, collèges) structure d'hébergement dispensant un enseignement (institut médico éducatif IME, institut médico pédagogique IMP)	
51	Etablissement pénitentiaire (prison, centre de semi-liberté)	5 : Etablissement pénitentiaire
61	Etablissement social de court séjour	6 : Etablissement social de court séjour
71	Autre catégorie de communauté	7 : Autre catégorie de communauté (Structure collective avec hébergement, non classable dans les autres catégories (centre de rétention administrative))
blanc	Non concerné	

Source : répertoire des communautés

## COM\_SCAT2

### 2ème sous-catégorie de communauté la plus importante à l'adresse

00	Pas de deuxième sous-catégorie de communauté	
11	Maison de retraite, hospice (hébergement pour personnes âgées)	1 : Service de moyen ou de long séjour d'un établissement public ou privé de santé, établissement social de moyen ou de long séjour, maison de retraite, foyer ou résidence sociale ou assimilé
12	Foyer Adoma (ex-Sonacotra)	
13	Autre foyer de travailleurs (hébergement pour travailleurs)	
14	Autre	
21	Communauté religieuse (Couvent, monastère, hébergement pour personnes exerçant des activités religieuses)	2 : communauté religieuse
31	Gendarmerie (Gendarmerie comprenant l'hébergement individuel ou collectif dans l'enceinte militaire).	3 : Caserne, quartier, base ou camp militaire ou assimilé
32	Autre (Caserne et camp militaire comprenant de l'hébergement individuel ou collectif dans l'enceinte militaire)	
41	Cité universitaire (Résidence universitaire composée en partie ou en totalité de chambres)	4 : Etablissements hébergeant des élèves ou des étudiants, y compris établissement militaire d'enseignement
42	Autre (établissements hébergeant des élèves (lycées, collèges) structure d'hébergement dispensant un enseignement (institut médico éducatif IME, institut médico pédagogique IMP)	
51	Etablissement pénitentiaire (prison, centre de semi-liberté)	5 : Etablissement pénitentiaire
61	Etablissement social de court séjour	6 : Etablissement social de court séjour



**Table FISC\_INDIVIDU : EDP\_BEnnnn\_FISC\_INDIVIDU\_aaaa**

71	Autre catégorie de communauté	7 : Autre catégorie de communauté (Structure collective avec hébergement, non classable dans les autres catégories (centre de rétention administrative))
blanc	Non concerné	

Source : répertoire des communautés

### **I\_FISC\_DECES**

#### **Indicatrice de décès de l'individu selon Fidéli**

0	L'individu n'est pas décédé l'année AN_FISC - 1 d'après Fidéli
1	L'individu est décédé l'année AN_FISC - 1 d'après Fidéli

L'indicatrice n'est renseignée qu'à partir du millésime 2016. Elle concerne tous les individus fiscaux (hors TYPE\_FISC = « lettre » qui sont toujours à 0) et doit permettre notamment de repérer les décès des individus non EDP.

### **I\_FISC\_LOGEMENT**

#### **Indicatrice de présence de données sur le logement de l'individu**

0	Absence de données sur le logement de l'individu
1	Présence de données sur le logement de l'individu

### **I\_FISC\_REVENU**

#### **Indicatrice de présence de données sur les revenus du ménage de l'individu**

0	Absence de données sur les revenus du ménage de l'individu
1	Présence de données sur les revenus du ménage de l'individu

### **I\_FISC\_REVDET**

#### **Indicatrice de présence de données sur les revenus détaillés individuels**

0	Absence de données sur les revenus détaillés individuels
1	Présence de données sur les revenus détaillés individuels

### **TYPE\_DECL**

#### **Type de déclaration fiscale faite par le foyer fiscal**

1	Impôt sur le revenu et taxe d'habitation principale
2	Impôt sur le revenu uniquement
3	Taxe d'habitation principale uniquement
5	La déclaration fiscale concerne un individu décédé l'année AN_FISC - 1
9	Hors champ

### **TYPE\_PRES**

#### **Choix de l'identification pour les EDP multi-identifiés une année donnée**

0	Individu non-EDP
1	Déclaration principale retenue pour les individus EDP
2	Déclaration secondaire pour les EDP multi-identifiés
9	Hors champ (y compris non-EDP)

### **POIDS\_FIDELI**

Pondération calée sur les marges de Fidéli de l'année fiscale considérée pour les individus EDP dont TYPE\_PRES = 1 sauf ceux pour qui CSDEP='B3' ou pour Mayotte en 2014 (CSDEP='97'&substr(CNE1,1,1)='6' i.e '976')





**LIEN\_FAMILIAL****Lien familial avec le référent fiscal (variable calculée par Fidéli)**

Imputation conventionnelle et qui ne prend en compte que les croisements les plus nombreux.

10	Référent fiscal
21	Conjoint légal
22	Conjoint de fait
31	Enfant
32	Personne de moins de 25 ans et deux foyers maxi dans le logement. Personne dans un foyer sans homonymie avec le référent fiscal, le conjoint ou les personnes à charge et écart d'âge supérieur à 15 ans (possible enfant adopté).
40	Conjoint enfant
50	Frère/Sœur
60	Parent
70	Autre avec homonymie
80	Autre sans homonymie

La variable LIEN\_FAMILIAL n'est disponible qu'à partir du millésime AN\_FISC 2016.

Pour une expertise approfondie de cette variable dans le cadre de l'étude des unions libres, se référer à l'annexe 3.14.

**NBPTR****Nombre de parts fiscales**

100 = 1 part fiscale

**ID\_FISC\_FOY\_CONJ****Identifiant de diffusion du foyer fiscal du futur conjoint**

La variable est vide pour les individus sans futur conjoint, elle vaut "0000000000" pour les individus dont le foyer fiscal du futur conjoint n'est pas dans l'EDP et elle est renseignée lorsque le foyer fiscal du futur conjoint est présent dans l'EDP.



**Table FISC\_LOGEMENT : EDP\_BEEnnnn\_FISC\_LGEMENT\_aaaa**

**La table FISC\_LOGEMENT : EDP\_BEEnnnn\_FISC\_LOGEMENT\_aaaa**

nnnn = millésime de la base étude  
aaaa = millésime fiscal

**Unité observée :** Logement de rattachement des foyers fiscaux où un individu "EDP" a été identifié l'année de la déclaration fiscale considérée.

**Source :** Fichier démographique des logements et des individus (Fidéli, ex-RSL), *fichier local*

**Contenu :**

La table FISC\_LOGEMENT\_aaaa regroupe l'ensemble des logements habités par un individu "EDP" connus au sens de la taxe d'habitation principale à une année donnée. La table est millésimée l'année aaaa de la déclaration fiscale.

Les informations sur les logements proviennent du fichier démographique des logements et des individus (Fidéli, ex-RSL) qui contient lui-même des informations sur l'ensemble des locaux retrouvés dans le fichier des propriétés bâties (FPB) et de la taxe d'habitation.

Variables présentes les années passées mais supprimées dorénavant :

- EQSUPERF : équivalence superficielle des éléments du confort (BE2016)



Table FISC\_LOGEMENT : EDP\_BEnnnn\_FISC\_LGEMENT\_aaaa

EDP_BEnnnn_FISC_LOGEMENT_aaaa				
Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités
<b>Variables de gestion</b>				
ID_FISC_LOG_DIFF	Identifiant de diffusion du logement	10	Char	
<b>Variables liées au logement</b>				
AN_FISC	Année de la déclaration fiscale	4	Num	
DEP	Code département	3	Char	Page 13
CNE	Code commune	3	Char	page 13
SECCAD	Section cadastrale	2	Char	Page 13
DATAHEV	Année d'achèvement (synthèse FPB <sup>3</sup> et PLFC <sup>4</sup> )	4	Char	Page 13
HLMSEM	Local appartenant à HLM ou SEM	1	Char	Page 13
DATEACTE	Date de l'acte de propriété	8	Char	page 13
DATEPERS	Année d'entrée dans le local	4	Char	Page 13
OCC	Code occupation du local (PLFC)	1	Char	Page 13
DNATLC	Nature d'occupation (PLFC)	4	Char	Page 14
NATLOC	Code nature du local (synthèse FPB et PLFC)	2	Char	Page 14
TAX	Code taxation du local	1	Char	Page 14
LOGEMENT	Indicatrice de logement suivant le filtre RP	1	Char	Page 14
NLOC4	Nombre de locaux supérieurs à 4	1	Char	
EAU	Présence d'eau	1	Char	Page 14
EGOUT	Présence du tout à l'égout	1	Char	Page 14
ELEC	Présence de l'électricité	2	Char	Page 15
GAZ	Présence du gaz	1	Char	Page 15
CHAUFF	Présence du chauffage central	1	Char	Page 15
ASCENSEUR	Présence d'ascenseur (appartement)	1	Char	Page 15
NBNIV	Nombre de niveaux	2	Num	
SURFTOT	Surface totale du local (PLFC)	8	Num	
NBPIEC	Nombre de pièces	2	Num	
NBPP	Nombre de pièces principales	2	Num	
NBSDB	Nombre de salles de bain	2	Num	

<sup>3</sup> Fichier des propriétés bâties

<sup>4</sup> Permanent local foncier commun



**Table FISC\_LOGEMENT : EDP\_BENnnn\_FISC\_LGEMENT\_aaaa**

NBBAIG	Nombre de baignoires	2	Num	
NBDOUC	Nombre de douches	2	Num	
NBWC	Nombre de wc	2	Num	
NBCUIS8	Nombre de cuisines de moins de 9m2	2	Num	
NBCUIS9	Nombre de cuisines d'au moins 9 m2	2	Num	
NBCH	Nombre de chambres	2	Num	
NBSAM	Nombre de salles à manger	2	Num	
NUM_IRIS	Numéro IRIS (à partir de AN_FISC = 2015)	4	Char	
NUM_QPV	Numéro de quartier politique de la ville (à partir de AN_FISC = 2015)	8	Char	
LGT_SOCIAL	Indicatrice de logement social (à partir de AN_FISC = 2016)	1	Num	Page 15



**Modalités de la table fiscale logement: EDP\_BEEnnnn\_FISC\_LOGEMENT\_aaaa**

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrage. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement un tri à plat sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recoder au besoin.

**DEP****Code département**

Code département	Code officiel géographique
------------------	----------------------------

**CNE****Code commune**

Code commune COG	Code commune COG (métropole, DOM ou TOM) - arrondissement municipal pour Paris, Lyon et Marseille
------------------	---

**DATAHEV****Année d'achèvement (synthèse FPB et PLFC)**

AAAA	Année
------	-------

**HLMSEM****Local appartenant à HLM ou SEM**

1	État
2	Région
3	Département
4	Commune
5	HLM
6	SEM
7	Copropriété
8	Associés
9	SNCF
0	Autres personnes morales
blanc	Personnes physiques

Alimentée par la variable TYPPMO de Fidéli à partir de AN\_FISC=2016

**DATEACTE****Date de l'acte de propriété**

Se présente sous la forme JJMMAAAA	
------------------------------------	--

**DATEPERS****Année d'entrée dans le local**

AAAA	Année
------	-------

**OCC****Code occupation du local**

/	Libération du local
B	Locaux meublés à usage d'habitation, faisant l'objet de locations occasionnelles, permanentes ou saisonnières
D	Local démoli
G	Occupation à titre gratuit
L	Occupation par un locataire
N	Local dépendance non imposable
P	Occupation par le propriétaire
T	Local imposé à la taxe professionnelle
V	Local vacant
W	Local vide
X	Occupation par bail rural

**DNATLC**

**Nature d'occupation (PLFC)**

A	Local occupé par un apprenti ou un salarié agricole
D	DOM = habitation principale occupée par le propriétaire
L	Location autre que le propriétaire ou l'usufruitier
P	Occupé par le propriétaire ou l'usufruitier
T	Location, non affecté à l'habitation, soumise à TVA
V	Vacant

**NATLOC**

**Code nature du local (synthèse FPB et PLFC)**

AP	Appartement
CA	Commerce sans boutique
CB	Local divers
CH	Chantier
CM	Commerce avec boutique
EC	dépendance commerciale
LC	Local commun
MA	Maison
ME	Maison exceptionnelle
MP	Maison partagée par une limite territoriale

**TAX**

**Code taxation du local**

P	Au moins un foyer est taxé à titre principal
E	Aucun foyer n'est taxé à titre principal et au moins un foyer est taxé à titre principal sans abattement, avec dégrèvement
S	Aucun foyer n'est taxé à titre principal que ce soit avec ou sans abattement et au moins un foyer est taxé à titre secondaire
blanc	Non renseignée

Correspond à la variable TAX\_LOGEMENT de Fidéli

**LOGEMENT**

**Indicatrice de logement suivant le filtre RP**

0	Le local n'est pas un logement au sens du recensement de la population
1	Le local est un logement au sens du recensement de la population

**EAU**

**Présence d'eau**

N	Non
O	Oui
blanc	

**EGOUT**

**Présence du tout à l'égout**

N	Non
O	Oui
blanc	

**ELEC**

**Présence de l'électricité**

N	Non
O	Oui
blanc	

**GAZ**

**Présence du gaz**

N	Non
O	Oui
blanc	

**CHAUFF**

**Présence du chauffage central**

N	Non
O	Oui
blanc	

**ASCENSEUR**

**Présence d'ascenseur (appartement)**

N	Non
O	Oui
blanc	

**LGT\_SOCIAL**

**Indicatrice de logement social**

0	Logement ne faisant pas partie du parc social
1	Logement du parc social
blanc	Le logement n'est pas présent l'année étudiée

Cette variable permet de caractériser les occupants des logements sociaux. Elle ne distingue pas les HLM des SEM et les logements conventionnés des non conventionnés

**La table FISC\_REVENU : EDP\_BEEnnnn\_FISC\_REVENU\_aaaa**

nnnn = millésime de la base étude  
 aaaa = millésime fiscal

**Unité observée :** ménage fiscal où un individu "EDP" a été identifié l'année de la déclaration fiscale considérée.

**Source :** *fichier localisé social et fiscal (filosofi).*

**Contenu :**

La table FISC\_REVENU\_aaaa donne, pour chaque logement où un individu « EDP » a été identifié, les informations issues du fichier localisé social et fiscal (Filosofi) pour le ménage fiscal rattaché à ce logement. La table est millésimée l'année aaaa de la déclaration fiscale. Un ménage fiscal est constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement (hors logement collectif). Son existence, une année donnée, tient au fait que coïncident une déclaration indépendante de revenus (dite déclaration n°2042) et l'occupation d'un logement connu à la taxe d'habitation (TH). Les ménages fiscaux sont repérés avec l'identifiant ID\_FISC\_LOG\_DIFF qui permet de faire le lien avec la table FISC\_INDIVIDU.

Le dispositif FiLoSoFi exploite des données fiscales issues de la DGFIP (déclarations de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données sur les prestations sociales en provenance de la caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), de la caisse nationale de l'assurance vieillesse (Cnav) et de la caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA).

Le champ géographique du dispositif FiLoSoFi est la France hors Mayotte. Cependant, pour les Doms, les revenus sociaux ne sont disponibles qu'à partir de AN\_FISC = 2015 et les revenus du patrimoine imputés et le revenu disponible ne sont calculés qu'à partir de AN\_FISC = 2016.

Le champ couvert est celui des ménages fiscaux dit « ordinaires », c'est-à-dire ayant rempli au moins une déclaration de revenus et imposables au titre de la taxe d'habitation. Les personnes vivant dans des structures collectives (maisons de retraite, communautés religieuses, cités universitaires, prisons, etc.) ainsi que des personnes les plus en difficultés, qui vivent en logement précaire (foyers de travailleurs, etc.), ou sont sans domicile fixe ou sans-abris ne sont pas retenus dans le champ de Filosofi.

Les ménages faisant leur déclaration de revenu dans le département où se trouve leur résidence secondaire sont pris en compte.

Les indicateurs portant sur le revenu déclaré sont calculés sur le champ des ménages dont le revenu déclaré est positif ou nul. Les indicateurs portant sur le revenu disponible sont calculés sur le champ des ménages dont le revenu disponible est positif ou nul.

Dans FiLoSoFi, les revenus financiers non soumis à déclaration sont imputés pour les ménages de métropole (et les doms à partir de AN\_FISC = 2016) selon un modèle construit à partir de l'enquête Patrimoine de l'Insee : une probabilité de détention et un montant de détention sont estimés en fonction d'un certain nombre de caractéristiques observables du ménage (revenus, âge, situation familiale...) pour sept produits financiers (livrets exonérés, LEP, livrets jeune, CEL, PEL, assurances-vie et PEA).

Les impôts retenus pour le calcul du revenu disponible sont : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la CSG, la CRDS et le prélèvement social sur les revenus du patrimoine.

Le type de ménage est construit à partir des écarts d'âge entre individus, notamment pour reconstituer les couples qui ne sont ni mariés ni pacsés ni concubins déclarés comme tels à la taxe d'habitation.

**Qualité générale des données :**

- 1) Les données 2010 et 2011 (AN\_REVENU) n'ont pas bénéficié du même degré de validation que les données ultérieures. Elles sont donc à utiliser avec précaution.
- 2) Pour les Doms, seules les données de La Réunion et Martinique sont de qualité comparable à celle de la métropole.





**3) Les évolutions des indicateurs de revenu issus de Filosofi sont à interpréter avec précaution, particulièrement entre deux années proches.** Certains changements dans la législation fiscale et sociale, ou une baisse dans la qualité des sources mobilisées, peuvent expliquer ces évolutions, et rendre ainsi leur analyse plus complexe.

En 2018, les changements à prendre en compte sont :

- la réforme du loyer de solidarité (RLS) : son impact est fort sur le niveau de vie (qui prend en compte la baisse des Aides au Logement, mais pas la réduction des loyers censée la compenser), notamment dans le bas de la distribution, avec un effet sur les indicateurs de pauvreté.

- la réforme des prélèvements sociaux avec un transfert partiel des cotisations sociales des salariés et des indépendants sur les taux de CSG (+ 1,7 %), la hausse de la CSG ne compensant pas toujours la baisse des cotisations. L'impact est significatif sur les revenus avant redistribution.

- la mise en place du Prélèvement Forfaitaire Unique qui induit une hausse des dividendes distribués en 2018 : son impact est très concentré tout en haut de la distribution, et peut engendrer des évolutions locales parfois fortes.

la réforme de la taxe d'habitation : 80 % des ménages les plus modestes ont vu leur taxe d'habitation réduite de 30 %. Son impact est plutôt visible dans le milieu de la distribution.

- la baisse de la qualité du fichier de la taxe d'habitation : la disparition progressive de la taxe d'habitation réduit la qualité du fichier de logements sur lequel s'appuie la construction des ménages fiscaux. Moins bien maintenu, sa mise en cohérence avec les autres sources fiscales s'est dégradée. Pour la première année, le nombre de foyers fiscaux associés aux ménages ordinaires de Filosofi a diminué (- 0,3 % après + 0,5 % en 2017), et ce sont principalement des foyers fiscaux aux revenus modestes qui sont sortis du champ. Cette évolution impacte surtout la distribution des niveaux de vie avant redistribution.

#### **Rupture de série sur les variables d'impôts et taxe d'habitation :**

1) Pour les déclarations fiscales (AN\_FISC) de 2014 et avant (correspondant à AN\_REVENU de 2010 à 2013), l'impôt sur le revenu et la TH fournis par les variables ZIMPOM et ZTHABM et utilisés pour le calcul du revenu disponible (REVDISPM) sont ceux payés l'année de la déclaration (les revenus déclarés et l'impôt proviennent de la même déclaration fiscale).

A partir de AN\_FISC = 2015, l'impôt sur le revenu et la TH fournis par les variables ZIMPOM et ZTHABM sont ceux payés l'année de perception des revenus (variable AN\_REVENU). Ils proviennent des déclarations de l'année AN\_FISC - 1 lorsque l'appariement a réussi et sont imputés sinon. Le revenu disponible fournit alors effectivement les revenus perçus l'année AN\_REVENU et les impôts payés cette même année.

Les utilisateurs souhaitant néanmoins disposer des impôts correspondant à la déclaration peuvent les trouver dans les variables suffixées par « \_DECL » (Ex : ZIMPOM\_DECL)

Cette rupture de série concerne aussi la prime pour l'emploi M\_PPEM (pas de variable \_DECL) et les avoirs fiscaux et crédits d'impôts du ménage ZAVFM.



2) Pour les déclarations fiscales (AN\_FISC) de 2014 et avant (correspondant à AN\_REVENU de 2010 à 2013), l'impôt sur le revenu utilisé pour le calcul prend en compte les plus-values. A partir de AN\_FISC = 2015, l'impôt sur le revenu utilisé pour le calcul ne prend pas en compte les plus-values. Les utilisateurs souhaitant disposer de l'ancien mode de calcul peuvent le trouver dans les variables suffixées « \_ANC » (ex : ZIMPOM\_ANC)

**Pour une documentation précise du champ et des modalités des variables voir la documentation du fichier localisé social et fiscal :**  
[https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/fichier/Source\\_methodes\\_Filosofi\\_2018.pdf](https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/fichier/Source_methodes_Filosofi_2018.pdf)



Table FISC\_REVENU : EDP\_BEEnnnn\_FISC\_REVENU\_aaaa

EDP_BEEnnnn_FISC_REVENU_aaaa				
Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités
<b>Variables de gestion</b>				
ID_FISC_LOG_DIFF	Identifiant de diffusion du logement	10	Char	
<b>Variables liées au logement</b>				
AN_FISC	Année de la déclaration fiscale	4	Num	
AN_REVENU	Année de perception des revenus	4	Num	
REG	Région de résidence	2	Char	page 23
DEP	Département de résidence	3	Char	Page 23
DEPCOM	Département-commune de résidence	5	Char	Page 23
TU10	Tranche d'unité urbaine 2010 (9 postes)	1	Char	Page 23
NBFOYM	Nombre de foyer fiscaux du ménage	best12.	Num	
NBPAC	Nombre de personnes à charge du ménage	best12.	Num	
NBPERSM	Nombre de personnes du ménage	6.2	Num	
INF14M	Nombre de personnes de moins de 14 ans	6.2	Num	
SUP14M	Nombre de personnes de 14 ans ou plus	6.2	Num	
NBERAM	Nombre d'enfants en résidence alternée	6.2	Num	
NB_UC	Nombre d'unités de consommation du ménage	6.2	Num	Page 23
AGERF	Age du référent fiscal du ménage	8	Num	
SEXERF	Sexe du référent fiscal du ménage	1	Char	Page 23
OCCTYP	Statut d'occupation	1	Char	Page 23
TYPMEN9	Type de ménage (9 modalités)	2	Char	Page 23
I_CHAMPM*	Appartenance au champ de diffusion Filosofi	1	Char	Page 24
I_PAUVRE50M* <sup>1</sup>	Ménage pauvre au seuil 50 %	1	Char	Page 24
I_PAUVRE60M* <sup>1</sup>	Ménage pauvre au seuil 60 %	1	Char	Page 24
NB_ALLOC_CNAF*	Nombre d'allocataires Cnaf au sein du ménage	best12.	Num	
NB_ALLOC_CNAV*	Nombre d'allocataires Cnav au sein du ménage (minimum vieillesse uniquement)	best12.	Num	
NB_ALLOC_MSAF*	Nombre d'allocataires MSA famille au sein du ménage	best12.	Num	
NB_ALLOC_MSAV*	Nombre d'allocataires MSA vieillesse au sein du ménage (minimum vieillesse uniquement)	best12.	Num	

\*Variable manquante pour les DOM pour les années fiscales AN\_FISC de 2011 à 2014

<sup>1</sup> Variable manquante pour les DOM pour l'année fiscale AN\_FISC = 2015 (AN\_REV = 2014)

Table FISC\_REVENU : EDP\_BEEnnnn\_FISC\_REVENU\_aaaa



Table FISC\_REVENU : EDP\_BEEnnnn\_FISC\_REVENU\_aaaa

NIVVIEM* 1	Niveau de vie du ménage	best12.	Num	page 24
CENTILE* 1	Centile de niveau de vie du ménage	3	Num	page 24
REVDISP*	Revenu disponible monétaire du ménage	best12.	Num	page 25
REVERM* 1	Revenu perçu calculé après imputation des revenus financiers	best12.	Num	page 25
REVINIM* 1	Revenu initial calculé après imputation des revenus financiers	best12.	Num	page 25
REVDECM* 1	Revenu déclaré calculé après imputation des revenus financiers	best12.	Num	page 25
ZTSAM	Traitements et salaires du ménage	best12.	Num	page 25
ZSALM	Salaires au sens strict du ménage	best12.	Num	page 25
ZCHOM	Allocation de chômage et de préretraite du ménage	best12.	Num	page 25
ZPERM	Retraites, pensions et rentes du ménage	best12.	Num	page 25
ZRETM	Retraites et pensions du ménage	best12.	Num	page 25
ZRSTM	Retraites au sens strict du ménage	best12.	Num	page 25
ZALRM	Pensions alimentaires reçues du ménage	best12.	Num	page 25
ZRTOM	Rentes viagères à titre onéreux du ménage	best12.	Num	Page 25
ZRAGM	Revenus agricoles du ménage	best12.	Num	page 25
ZRICM	Revenus industriels et commerciaux du ménage	best12.	Num	page 26
ZRNCM	Revenus non commerciaux du ménage	best12.	Num	page 26
ZFONM*	Revenus fonciers nets du ménage	best12.	Num	page 26
ZVAMM0*	Revenu déclaré des valeurs mobilières	best12.	Num	page 26
ZVAMM* 1	Revenu des valeurs mobilières après imputation	best12.	Num	page 26
ZVALM0*	Revenu déclaré de valeurs mobilières soumises au prélèvement libératoire	best12.	Num	page 26
ZVALM*1	Revenu de valeurs mobilières soumises au prélèvement libératoire après imputation	best12.	Num	page 26
ZRACM*	Revenus accessoires du ménage (non professionnel)	best12.	Num	page 26
ZETRM	Revenus de l'étranger du ménage	best12.	Num	Page 26
ZALVM	Pensions alimentaires versées du ménage	best12.	Num	page 27
PSOCM*	Prestations sociales (total)	best12.	Num	page 27
PFAMM*	Total des prestations familiales	best12.	Num	page 27
M_PNAM*	Prime à la naissance ou adoption du ménage	best12.	Num	
M_PAJEM*	Allocation de base PAJE du ménage	best12.	Num	
M_CLCAM*	Complément libre choix d'activité du ménage (plus alimentée à partir de AN_FISC=2017 (AN_REVENU=2016))	best12.	Num	
M_COLCAM*	Complément optionnel libre choix d'activité du ménage (plus alimentée à partir de AN_FISC=2017 (AN_REVENU=2016))	best12.	Num	
M_AFM*	Allocations familiales du ménage	best12.	Num	
M_CFM*	Complément familial du ménage	best12.	Num	
M_ARSM*	Allocation de rentrée scolaire du ménage	best12.	Num	
M_AEEHM*	Allocation d'éducation enfant handicapé du ménage	best12.	Num	
M_ASFM*	Allocation de soutien familial du ménage	best12.	Num	
MINIM*	Minima sociaux	best12.	Num	page 27
M_MINVM*	Minimum vieillesse du ménage	best12.	Num	

Table FISC\_REVENU : EDP\_BEEnnnn\_FISC\_REVENU\_aaaa



Table FISC\_REVENU : EDP\_BEnnnn\_FISC\_REVENU\_aaaa

M_RSAM*	RSA total du ménage	best12.	Num	page 27
M_RSA_ACTM*	RSA activité du ménage (plus alimentée à partir de AN_FISC=2017 (AN_REVENU=2016)))	best12.	Num	Page 27
M_RSA_SOCM*	RSA socle du ménage	best12.	Num	
M_RSA_PFAM*	Allocation exceptionnelle RSA du ménage	best12.	Num	
M_AAH_CAAHM*	Allocation adulte handicapé du ménage et Complément AAH	best12.	Num	
LOGTM*	Prestations logement du ménage	best12.	Num	page 27
M_ALFM*	Allocation logement familiale	best12.	Num	
M_APLM*	Aide personnalisée au logement	best12.	Num	
M_ALSM*	Allocation logement sociale (non étudiant) (incluant M_ALSETM à partir de AN_FISC = 2019 (AN_REVENU = 2018))	best12.	Num	
M_ALSETM*	Allocation logement sociale (étudiant)a (incluse dans M_ALSM à partir de AN_FISC= 2019 (AN_REVENU = 2018))	best12.	Num	
M_PPEM*	PPE du ménage calculée en N sur les revenus N-1 (avant déduction du RSA-Activité). Variable uniquement renseignée pour les revenus de 2013 et avant.	best12.	Num	page 28
ZIMPOM	Impôt sur le revenu du ménage (sans plus-values)	best12.	Num	page 28
ZIMPOM_ANC	Impôt sur le revenu du ménage (avec plus-values)	best12.	Num	
ZIMPOM_ANC_DECL	Impôt sur le revenu du ménage (avec plus-values). Uniquement renseigné à partir des revenus de 2014	best12.	Num	
ZIMPOM_DECL	Impôt sur le revenu du ménage (sans plus-values). Uniquement renseigné à partir des revenus de 2014	best12.	Num	
ZIMPVALM*	Prélèvement libératoire sur valeurs Mobilières du ménage	best12.	Num	page 29
ZTHABM	Taxe d'habitation du ménage	best12.	Num	
ZTHABM_DECL	Taxe d'habitation du ménage issue de la déclaration. Uniquement renseigné à partir des revenus de 2014	best12.	Num	
CSGIM	CSG non déductible du ménage	best12.	Num	page 29
CSGISALM	CSG non déductible sur salaires du ménage	best12.	Num	
CRDSM	CRDS du ménage	best12.	Num	
CRDSSALM	CRDS sur salaires du ménage	best12.	Num	
CSGPATM	CSG-CRDS sur revenus du patrimoine non soumis au prélèvement libératoire	best12.	Num	
CSGVALM	CSG-CRDS-prelevements sociaux sur ZVALM	best12.	Num	
CSGIMPM <sup>1</sup>	CSG-CRDS-prelevements sociaux sur produits financiers imputés	best12.	Num	
CSGDM	CSG déductible du ménage	best12.	Num	
CSGDSALM	CSG déductible sur salaires du ménage	best12.	Num	
PRODUITFIN* <sup>1</sup>	Revenu des produits financiers imputés	best12.	Num	page 24
ZPPEM*	PPE du ménage calculée en N+1 sur les revenus N (plus alimentée à partir de AN_FISC=2017 (AN_REVENU=2016))	best12.	Num	page 29
ZQUOM	Revenus au quotient du ménage	best12.	Num	page 29
ZDIVM*	Plus-values et gains divers du ménage	best12.	Num	page 29
ZGLOM*	Gains de levée d'options du ménage	best12.	Num	page 29
ZAVFM*	Avoirs fiscaux et crédits d'impôt du ménage	best12.	Num	page 29

Table FISC\_REVENU : EDP\_BEnnnn\_FISC\_REVENU\_aaaa



**Table FISC\_REVENU : EDP\_BEEnnnn\_FISC\_REVENU\_aaaa**

ZAVFM_DECL	Avoirs fiscaux et crédit d'impôt du ménage . Uniquement renseigné à partir des revenus de 2014	best12.	Num	page 29
ZIMPFORM	Impôt sur plus-values du ménage	best12.	Num	
GARDEM	Montants des gardes d'enfants du ménage (à partir de AN_FISC = 2014)	best12.	Num	
SERVDOMM	Montants des services à domicile du ménage (à partir de AN_FISC = 2015)	best12.	Num	
M_PPAM	Montant annuel perçu par le ménage pour la prime d'activité (à partir de AN_FISC = 2017)	best12.	Num	
M_PREPAREM	Montant annuel perçu par le ménage pour la prestation Prepare (à partir de AN_FISC = 2017)	best12.	Num	
M_PREPARE_MM	Montant annuel perçu par le ménage pour la prestation Prepare majorée (à partir de AN_FISC = 2017)	best12.	Num	
ZCTVAM	Montant des revenus d'activité du ménage (à partir de AN_FISC = 2017)	best12.	Num	
TYPMENR	Type de ménage harmonisé (à partir de AN_FISC = 2014)	\$1	Char	page 24
ZACTM	Montant des revenus d'activité dans le revenu déclaré	8	Num	Page 29

Table FISC\_REVENU : EDP\_BEEnnnn\_FISC\_REVENU\_aaaa



**Modalités de la table fiscale revenus: EDP\_BEEnnnn\_FISC\_REVENU\_aaaa**

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrage. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement un tri à plat sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recoder au besoin.

**REG****Région de résidence**

Code région	Code officiel géographique de l'année de perception des revenus
-------------	---

À partir de AN\_FISC = 2017 nomenclature en nouvelles régions

**DEP****Département de résidence**

Code département	Code officiel géographique de l'année de perception des revenus
------------------	---

**DEPCOM****Département - commune de résidence**

Code département commune	Code officiel géographique de l'année de perception des revenus
-----------------------------	---

**TU10****Tranche d'unité urbaine**

0	Rural
1	Unité urbaine de 2 000 à 4 999 habitants
2	Unité urbaine de 5 000 à 9 999 habitants
3	Unité urbaine de 10 000 à 19 999 habitants
4	Unité urbaine de 20 000 à 49 999 habitants
5	Unité urbaine de 50 000 à 99 999 habitants
6	Unité urbaine de 100 000 à 199 999 habitants
7	Unité urbaine de 200 000 à 1 999 999 habitants
8	Agglomération parisienne

**NB\_UC****Nombre d'unités de consommation du ménage**

$NB\_UC = \text{SUM}(1, 0.5*(SUP14M-1), 0.3*INF14M)$

**SEXERF****Sexe du référent fiscal du ménage**

1	Homme
2	Femme

**OCCTYP****Statut d'occupation**

1	Propriétaire
2	Locataire social
3	Autre locataire

**TYPMEN9****Type de ménage (9 modalités)**

11	Homme seul
12	Femme seule
21	Famille monoparentale avec un enfant
22	Famille monoparentale avec deux enfants ou plus
30	Couple sans enfant
41	Couple avec un enfant
42	Couple avec deux enfants
43	Couple avec 3 enfants ou plus
50	Ménage complexe



Le dispositif Filosofi préconise plutôt l'utilisation de la variable harmonisée TYPMENR ci dessous :

### TYPMENR

#### Type de ménage harmonisé

1	Homme seul
2	Femme seule
3	Couple sans enfant
4	Couple avec enfant
5	Famille monoparentale avec un enfant
6	Complexe

À partir de AN\_FISC=2014

### I\_CHAMPM

#### Appartenance au champ de diffusion Filosofi

0	Ménage n'appartenant pas au champ de diffusion Filosofi
1	Ménage appartenant au champ de diffusion Filosofi

Pour les études sur les distributions de revenus, sur la pauvreté ou les inégalités, l'habitude a été prise d'exclure les ménages dont le niveau de vie calculé à partir du fichier localisé social et fiscal était susceptible de mal représenter le niveau de vie réel.

Une catégorie de ménages est exclue : les ménages dont le revenu déclaré est strictement négatif.

La proportion de REVDECM < 0 est faible et concerne majoritairement les indépendants et les agriculteurs qui déclarent des déficits sur une année. On considère dans les études sur les inégalités que disposer d'un revenu déclaré négatif ne peut correspondre au revenu réel sur la période. Les observations correspondantes avec des revenus déclarés négatifs sont donc exclues des études. Si l'on considère l'ensemble de la population l'effet de l'inclusion des REVDECM < 0 serait de toute façon négligeable. Dans ces conditions, il semble inutile d'inclure les revenus négatifs dans le champ (sachant que les REVDECM < 0 compliquent le calcul de certains indicateurs d'inégalité comme Gini, Theil, Atkinson...).

### I\_PAUVRE50M (voir CENTILE)

#### Ménage pauvre au seuil 50 %

0	Ménage dont le niveau de vie (NIVVIEM) est supérieur à 50 % de la médiane des niveaux de vie de l'ensemble des individus du champ de diffusion.
1	Ménage dont le niveau de vie (NIVVIEM) est strictement inférieur à 50 % de la médiane des niveaux de vie de l'ensemble des individus du champ de diffusion.

### I\_PAUVRE60M (voir CENTILE)

#### Ménage pauvre au seuil 60 %

0	Ménage dont le niveau de vie (NIVVIEM) est supérieur à 60 % de la médiane des niveaux de vie de l'ensemble des individus du champ de diffusion.
1	Ménage dont le niveau de vie (NIVVIEM) est strictement inférieur à 60 % de la médiane des niveaux de vie de l'ensemble des individus du champ de diffusion.

### NIVVIEM

#### Niveau de vie du ménage

$NIVVIEM = REVDISP / NB\_UC$

### CENTILE

#### Centile de niveau de vie du ménage

Suite à la fusion des fichiers MENAGES15\_DOM et MENAGES15\_MET en MENAGES15\_NAT, les variables CENTILE, I\_PAUVRE50M, I\_PAUVRE60M sont calculées sur le champs France métropolitaine et DOM.

### PRODUITFIN

#### Revenu des produits financiers imputés

Dans Filosofi, les revenus financiers non soumis à déclaration sont imputés pour les ménages (de métropole avant 2014 et France entière à partir de 2015) selon un modèle construit à partir de l'enquête Patrimoine de l'Insee : une probabilité de détention et un montant de détention sont estimés en fonction d'un certain nombre de caractéristiques observables du ménage (revenus, âge, situation familiale...) pour sept produits financiers (livrets exonérés, LEP, livrets jeune, CEL, PEL, assurances-vie et PEA).





**REVDISPM****Revenu disponible monétaire du ménage**

Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner.

REVDISPM = SUM(REVDECM, PRODUITFIN, PSOCM, M\_PPEM, -ZIMPOM, -ZTHABM, -ZIMPVALM, -CSGIM, -CRDSM, -CSGPATM, -CSGVALM, -CSGIMPM)

**REVPERM****Revenu perçu calculé après imputation des revenus financiers**

REVPERM = SUM(REVDECM, PRODUITFIN, -CSGIM, -CRDSM, -CSGVALM, -CSGIMPM, -ZIMPVALM)

**REVINIM****Revenu initial calculé après imputation des revenus financiers**

Le revenu initial correspond à l'ensemble des revenus avant toute imposition.

REVINIM = SUM(REVDECM, PRODUITFIN, CSGDM)

**REVDECM****Revenu déclaré calculé après imputation des revenus financiers**

Le revenu déclaré correspond aux revenus mentionnés sur la déclaration n° 2042

REVDECM = SUM(ZTSAM, ZPERM, ZRAGM, ZRICM, ZRNCM, ZFONM, ZVAMM, ZVALM, ZRACM, ZETRM, -ZALVM)

**ZTSAM****Traitements et salaires du ménage**

ZTSAM = SUM(ZSALM, ZCHOM)

**ZSALM****Salaires au sens strict du ménage**

voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

**ZCHOM****Allocation de chômage et de préretraite du ménage**

voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

**ZPERM****Retraites, pensions et rentes du ménage**

ZPERM = SUM(ZRETM, ZRTOM)

**ZRETM****Retraites et pensions du ménage**

ZRETM = SUM(ZRSTM, ZALRM)

**ZRSTM****Retraites au sens strict du ménage**

voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

**ZALRM****Pensions alimentaires reçues du ménage**

voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

**ZRTOM****Rentes viagères à titre onéreux du ménage**

voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

**ZRAGM****Revenus agricoles du ménage**

voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.



**ZRICM****Revenus industriels et commerciaux du ménage**

voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

**ZRNCM****Revenus non commerciaux du ménage**

Il s'agit des revenus des professions libérales (médecins, avocats, architectes, artistes, artistes peintres...), des produits des charges et offices (huissiers, notaires, commissaires-priseurs...), des produits ne se rattachant pas à une autres catégorie de revenus (produits des opérations de bourse, produits reçus par les inventeurs...). C'est donc une catégorie un peu fourre-tout.

Lorsque que les revenus déclarés sont des montants de recettes brutes (cas pour le régime déclaratif spécial ou micro BNC), pour arriver à un bénéfice fiscal imposable, la règle retenue est identique à celle du fisc. Le revenu est ainsi corrigé d'un abattement forfaitaire (CBNCM) dont le taux est de 34 % et au minimum égal à 305 €.

Il arrive parfois que le contribuable exerce une activité libérale qui relève des BNC, mais qu'il perçoive aussi à titre accessoire des profits résultant d'opérations commerciales, qui relèvent du régime des BIC. Dans ce cas il est admis qu'il intègre ses profits (ou ses déficits, le cas échéant) dans son revenu BNC. En revanche l'entrepreneur qui ne réalise qu'accessoirement des BNC ne peut pas les intégrer dans les BIC correspondant à son activité principale.

$ZRNCM = \text{sum}(ZBNCM, -CBNCM)$

**ZFONM****Revenus fonciers nets du ménage**

Voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

Abattement de 30 % sur le micro-foncier.

**ZVAMMO****Revenu déclaré des valeurs mobilières**

Il s'agit des revenus (à l'exception des plus-values) procurés par les produits de placement, à revenus fixes ou variables, qui n'ont pas été soumis par défaut ou par choix du contribuable au prélèvement libératoire.

Voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

**ZVAMM****Revenu des valeurs mobilières après imputation****ZVALMO****Revenu déclaré de valeurs mobilières soumises au prélèvement libératoire**

Le prélèvement libératoire constitue une imposition à la source de certains produits d'épargne. voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

**ZVALM****Revenu de valeurs mobilières soumises au prélèvement libératoire après imputation****ZRACM****Revenus accessoires du ménage (non professionnel)**

Il s'agit de bénéfices tirés d'activités dont les résultats sont imposables dans la catégorie des BIC non professionnels.

$ZRACM = \text{sum}(ZACCM, -CACCM)$

Voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

CACCM = abattement forfaitaire (avec un minimum de 305 €) appliqué au loueur meublé non professionnel, de 71 % dans le cas des locations de gîtes ruraux, chambres d'hôtes et meublés de tourisme et 50 % dans le cas de locaux meublés.

**ZETRM****Revenus de l'étranger du ménage**

Voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.



**ZALVM****Pensions alimentaires versées du ménage**

Correspondance avec les cases de la déclaration n° 2042 :  
Voir documentation ERF5 2013 pour davantage de précision.

**PSOCM****Prestations sociales (total)**

PSOCM = SUM(PFAMM, MINIM, LOGTM)

- A partir de AN\_FISC = 2019 (AN\_REVENU = 2018), les variables **MINIM, LOGTM, PSOCM** (en vérité MINI1M, M\_LOGM, PSOC1M) sont des agrégats de variables issues du FAR6 pour la partie Cnaf. Elles comprennent également des prestations versées notamment par la CNAV, la MSAF et la MSAV.

- Quelques allocations du FAR6 nécessitent des imputations. Pour les prestations logement, on recalcule le montant perçu mensuellement par allocation à partir d'un indicateur de perception de l'allocation et du montant global des prestations logement (un allocataire ne pouvant percevoir qu'une seule allocation logement un mois donné). La prime de fin d'année perçue par les allocataires du RSA est également imputée, à partir des barèmes sociaux, lorsque l'allocataire a perçu le RSA en novembre et/ou en décembre.

- Par ailleurs, il faut noter que l'Allocation Journalière de Présence Parentale est prise en considération, depuis le millésime 2018, dans le revenu disponible des ménages. Elle est comptabilisée dans les agrégats de l'ensemble des allocations familiales et de l'ensemble des prestations (PSOCM).

**PFAMM****Total des prestations familiales**

PFAMM = SUM(M\_NAISM, M\_PAJEM, M\_CLCAM, M\_COLCAM, M\_AFM, M\_CFM, M\_ARSM, M\_AEEHM, M\_ASFM)

**MINIM****Minima sociaux**

MINIM = SUM(M\_MINVM, M\_RSAM, M\_RSAM\_PFAM, M\_AAH\_CAAHM)

Voir PSOCM

**M\_RSAM****RSA total du ménage**

M\_RSAM = SUM(M\_RSA\_ACTM, M\_RSA\_SOVM)

Depuis le 1er juin 2009, le versement du revenu de solidarité active (RSA) est généralisé en métropole. Les personnes qui n'exercent pas d'activité professionnelle perçoivent un montant forfaitaire : RSA\_Socle.

Les personnes qui exercent une activité professionnelle peuvent également bénéficier du RSA lorsque les ressources du foyer sont inférieures à un revenu garanti : RSA\_activité.

Le montant de ce RSA\_activité versé au foyer est pré-rempli dans la déclaration fiscale.

Le montant du RSA\_activité est déduit du montant de la prime pour l'emploi calculée sur les revenus de l'année de perception du RSA.

**M\_RSA\_ACTM****RSA activité du ménage**

Correspondance avec les cases de la déclaration n° 2042 :  
Voir documentation ERF5 2013 pour davantage de précision.

**LOGTM****Prestations logement du ménage**

LOGTM = SUM(M\_ALFM, M\_APLM, M\_ALSM, M\_ALSETM) (M\_ALSETM disparaît en 2019 et est incluse dans M\_ALSM)

Voir PSOCM



**M\_PPEM**

**Montant de la prime pour l'emploi du ménage**

Rupture de série à partir de AN\_FISC = 2015 (Voir introduction)

**ZIMPOM**

**Impôt sur le revenu du ménage**

Rupture de série à partir de AN\_FISC = 2015 (Voir introduction)

**ZIMPOM\_ANC**

**Impôt sur le revenu du ménage avec plus-values**

Disponible à partir de AN\_FISC = 2015 (Voir introduction)

**ZIMPOM\_DECL**

**Impôt sur le revenu du ménage**

Disponible à partir de AN\_FISC = 2015 (Voir introduction)

**ZIMPOM\_ANC\_DECL**

**Impôt sur le revenu du ménage avec plus-values**

Disponible à partir à partir de AN\_FISC = 2015 (Voir introduction)

**ZACTM**

**Montant des revenus d'activité dans le revenu déclaré**

Il s'agit du montant des revenus d'activité qui comprend le montant des salaires et traitements, les indemnités de chômage et les revenus des activités non salariées.

$ZACTM = zsalm + zchom + zrenm$



### ZIMPVALM

#### Prélèvement libératoire sur valeurs Mobilières du ménages

ZIMPVALM correspond au montant de l'impôt prélevé à la source auquel sont soumis les produits de placement à revenu fixe (c'est le prélèvement libératoire) : 24 % sur \_2ee, 21 % sur \_2da et 7,5 % sur \_2dh :

$ZIMPVALM = \text{round}(\text{sum}((0,075 * \_2dh), (0,24 * \_2ee), (0,21 * \_2da)))$

### ZTHABM

#### Taxe d'habitation du ménage

Rupture de série à partir de AN\_FISC = 2015 (Voir introduction)

### ZTHABM\_DECL

#### Taxe d'habitation du ménage avant correction millésime

Disponible à partir à partir de AN\_FISC = 2015 (Voir introduction)

### CSGIM

#### CSG non déductible du ménage

$CSGIM = \text{SUM}(CSGISALM, CSGCHOIM, CSGRSTIM, CSGRAGIM, CSGRICIM, CSGRNCIM)$

### ZPPEM

#### PPE du ménage calculée en N+1 sur les revenus N

Prime pour l'emploi assise sur les revenus de l'année N et qui sera versée en N+1

### ZQUOM

#### Revenus au quotient du ménage

Voir documentation ERF5 2013 pour davantage de précision.

### ZDIVM

#### Plus-values et gains divers du ménage

Voir documentation ERF5 2013 pour davantage de précision.

### ZGLOM

#### Gains de levée d'options du ménage

Voir documentation ERF5 2013 pour davantage de précision.

### ZAVFM

#### Avoirs fiscaux et crédits d'impôt du ménage

Voir documentation ERF5 2013 pour davantage de précision.

Rupture de série à partir de AN\_FISC = 2015 (Voir introduction)

### ZAVFM\_DECL

#### Avoirs fiscaux et crédits d'impôt du ménage

Voir documentation ERF5 2013 pour davantage de précision.

Disponible à partir à partir de AN\_FISC = 2015 (Voir introduction)



**La table FISC\_REVDET : EDP\_BEEnnnn\_FISC\_REVDET\_aaaa**

nnnn = millésime de la base étude

aaaa = millésime fiscal

**Unité observée :** individus fiscaux des logements et des déclarations fiscales où un individu "EDP" a été identifié l'année considérée

**Source :** *fichier démographique sur les logements et les individus (Fidéli)*

**Contenu :**

La table FISC\_REVDET\_aaaa fournit les informations sur les revenus individuels détaillés pour le même champ que la table FISC\_INDIVIDU hormis les personnes à charge, les individus hors champ et les individus avec valeurs manquantes. La table est millésimée l'année aaaa de la déclaration fiscale. Les informations proviennent du fichier démographique sur les logements et les individus (Fidéli). Les individus sont repérés avec le quadruplet de variables identifiants (AN\_FISC, ID\_FISC\_FOY\_DIFF, ORDREFIP, TYPE\_FISC).

Les revenus individuels agrégés au niveau ménage peuvent ne pas correspondre aux revenus Filosofi car ils peuvent être corrigés d'un abattement forfaitaire ou peuvent faire l'objet d'une imputation.

**Correspondance des revenus entre FIDELI et FILOSOFI :**

individu		ménage
YSALI	Salaire de l'individu	ZSALM
YCHOI	Allocation chômage	ZCHOM
YRSTI	Retraites et mensions	ZRSTM
YALRI	Pensions alimentaire perçues	ZALRM
YRAGI	Bénéfices agricoles	ZRAGM
YBICI	Bénéfices industriels et commerciaux	ZRICM
YBNCI	Bénéfices non commerciaux	ZRNCM

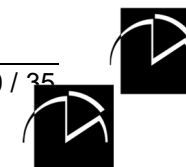
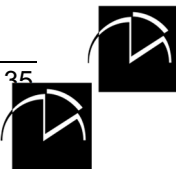


Table FISC\_REVDET : EDP\_BEEnnnn\_FISC\_REVDET\_aaaa

EDP_BEEnnnn_FISC_REVDET_aaaa				
Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités
<b>Variables de gestion</b>				
AN_FISC	Année de la déclaration fiscale	4	Num	
ID_FISC_FOY_DIFF	Identifiant de diffusion du foyer fiscal	10	Char	
ORDREFIP	Lettre d'ordre du fichier d'impôt des personnes	1	Char	Page 32
TYPE_FISC	Type d'individu fiscal	1	Char	Page 32
<b>Variables revenus individuels</b>				
REV_PRINC	Type de revenu principal	1	Char	Page 32
YALRI	Pensions alimentaires perçues	best12	Num	Page 32
YBICI	Bénéfices industriels et commerciaux	best12	Num	Page 32
YBNCI	Bénéfices non commerciaux	best12	Num	Page 32
YCHOI	Allocation chômage	best12	Num	Page 32
YRAGI	Bénéfices agricoles	best12	Num	Page <b>Erreur ! Signet non défini.</b>
YRSTI	Retraites et pensions	best12	Num	Page <b>Erreur ! Signet non défini.</b>
YSALI	Salaires perçus	best12	Num	Page <b>Erreur ! Signet non défini.</b>

Table FISC\_REVDET : EDP\_BEEnnnn\_FISC\_REVDET\_aaaa



## Modalités de la table fiscale revenus détaillés: EDP\_BEEnnnn\_FISC\_REVDET\_aaaa

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrage. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement un tri à plat sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recoder au besoin.

### ORDREFIP

#### Lettre d'ordre du fichier d'impôt des personnes

Lettre de "A" à "I", ordre du traitement de l'imposition dans FIP  
(voir EDP\_BEEnnnn\_FISC\_INDIVIDU\_aaaa)

### TYPE\_FISC

#### Type d'individu fiscal

1 ou 01	déclarant
2 ou 02	conjoint
3 ou 03, 4 ou 04, 5 ou 05, 6 ou 06, 07, ...	Personne à charge (personnes majeures rattachées principalement)

### REV\_PRINC

#### Type de revenu principal

Il s'agit de déterminer le type de revenus dominant de la personne. Lorsque la variable est à blanc, c'est qu'il s'agit d'un enregistrement issu de Fip mais pas de Pote, on ne connaît donc pas ses revenus.

blanc	Revenus non connus
0	Inférieur à revenu annuel de 2500 €
1	Salaire
2	Chômage, préretraite
3	Retraite
4	Pensions alimentaires
5	Bénéfices agricoles
6	Bénéfices industriels et commerciaux
7	Bénéfices non commerciaux

### YALRI

#### Pensions alimentaires perçues

Cette variable correspond dans la déclaration des revenus aux pensions alimentaires. Ces pensions peuvent concerner les enfants, les ascendants, l'époux et l'ex-époux.

### YBICI

#### Bénéfices industriels et commerciaux

Les bénéfices industriels et commerciaux recouvrent les bénéfices réalisés par les personnes physiques qui exercent une profession commerciale, industrielle ou artisanale dans la déclaration des revenus. Les déficits sont déduits de cette variable.

### YBNCI

#### Bénéfices non commerciaux

Les bénéfices non commerciaux concernent les personnes qui, à titre individuel ou comme associées de certaines sociétés, exercent dans les professions libérales ou en tant que titulaire de charges et offices publics, dans la déclaration des revenus. Les déficits sont déduits de cette variable.

### YCHOI

#### Allocation chômage

Cette variable correspond dans la déclaration des revenus aux préretraites et aux allocations chômage perçues par l'individu.





**YRAGI**

**Bénéfices agricoles**

Les bénéfices agricoles sont, dans la déclaration des revenus, les revenus de l'exploitation de biens ruraux situés en France. Les déficits sont déduits de cette variable.

**YRSTI**

**Retraites et pensions**

Cette variable correspond dans la déclaration des revenus aux pensions, retraites et rentes perçues.

**YSALI**

**Salaires perçus**

Cette variable correspond dans la déclaration des revenus aux traitements et salaires perçus par l'individu. Les modalités à vide correspondent à un individu qui n'a pas rempli de déclaration de revenu.





## **Annexes**

- 1 - déclaration de revenus 2018 correspondant à FIDELI2019 – FILOSOFI2018**
- 2 - déclaration de revenus 2017 correspondant à FIDELI2018 – FILOSOFI2017**
- 3 - déclaration de revenus 2016 correspondant à FIDELI2017 – FILOSOFI2016**
- 4 - déclaration de revenus 2015 correspondant à FIDELI2016 - FILOSOFI2015**
- 5 - déclaration de revenus 2014 correspondant à FIDELI2015 - FILOSOFI2014**
- 6 - déclaration de revenus 2013 correspondant à FIDELI2014 - FILOSOFI2013**
- 7 - déclaration de revenus 2012 correspondant à FIDELI2013 - FILOSOFI2012**
- 8 - déclaration de revenus 2011 correspondant à FIDELI2012 - FILOSOFI2011**
- 9 - déclaration de revenus 2010 correspondant à FIDELI2011 – FILOSOFI2010**









**1.1 TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS ET RENTES**

<b>TRAITEMENTS, SALAIRES</b>		<b>DÉCLARANT 1</b>		<b>DÉCLARANT 2</b>		<b>1<sup>ER</sup> PERS. À CHARGE</b>		<b>2<sup>E</sup> PERS. À CHARGE</b>	
Revenus d'activité	1A	1B	1C	1D	1E	1F	1G	1H	1I
Alimentation forfaitaire (associés, mandataires, dirigeants, mandataires...)	1A1	1B1	1C1	1D1	1E1	1F1	1G1	1H1	1I1
Autres revenus imposables (pré-retraite, chômage...)	1A2	1B2	1C2	1D2	1E2	1F2	1G2	1H2	1I2
Frais réels (joignez la liste détaillée sur papier libre)	1A3	1B3	1C3	1D3	1E3	1F3	1G3	1H3	1I3
Demandeur d'emploi de plus d'un an	1A4	1B4	1C4	1D4	1E4	1F4	1G4	1H4	1I4
Revenus des associés et dirigeants (article 62 du CGI)	1G	1H	1I	1J	1K	1L	1M	1N	1O
Agencés (généralistes, dessinateurs, directeurs d'atelier...)	1P	1Q	1R	1S	1T	1U	1V	1W	1X
Autres revenus imposables (pré-retraite, chômage...)	1Y	1Z	1AA	1AB	1AC	1AD	1AE	1AF	1AG
Autres salaires imposables de source étrangère	1AH	1AI	1AJ	1AK	1AL	1AM	1AN	1AO	1AP
<b>PENSIONS, RETRAITES, RENTES</b>		<b>DÉCLARANT 1</b>		<b>DÉCLARANT 2</b>		<b>1<sup>ER</sup> PERS. À CHARGE</b>		<b>2<sup>E</sup> PERS. À CHARGE</b>	
Pensions, retraites, rentes	1AS	1AT	1AU	1AV	1AW	1AX	1AY	1AZ	1BA
Pensions de retraite en capital (taxables à 7,5%)	1AS1	1AT1	1AU1	1AV1	1AW1	1AX1	1AY1	1AZ1	1BA1
Pensions d'invalidité	1AS2	1AT2	1AU2	1AV2	1AW2	1AX2	1AY2	1AZ2	1BA2
Pensions alimentaires perçues	1AS3	1AT3	1AU3	1AV3	1AW3	1AX3	1AY3	1AZ3	1BA3
Pensions perçues par les non-résidents. Pensions de source étrangère avec crédit d'impot égal à l'impot français	1AS4	1AT4	1AU4	1AV4	1AW4	1AX4	1AY4	1AZ4	1BA4
Autres pensions imposables de source étrangère	1AS5	1AT5	1AU5	1AV5	1AW5	1AX5	1AY5	1AZ5	1BA5
<b>RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX</b>		<b>montants de 50 000 €</b>		<b>de 50 000 € à 50 000 €</b>		<b>de 60 000 € à 70 000 €</b>		<b>à partir de 70 000 €</b>	
Montant perçu par le locataire par âge d'entrée en jouissance	1AW	1BW	1CW	1DW	1EW	1FW	1GW	1HW	1IW
Rentes perçues par les non-résidents. Rentes de source étrangère avec crédit d'impot égal à l'impot français	1AJ	1BJ	1CJ	1DJ	1EJ	1FJ	1GJ	1HJ	1IJ

**2.1 REVENUS DES VALEURS ET CAPITALS MOBILIERS**

Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire de 7,5%	20H
Autres produits de placement soumis à un prélèvement libératoire	20I
<b>REVENUS OUVRANT DROIT À ABATTEMENT (ne le déduisez pas)</b>	
Revenus des actions et parts	20C
Revenus imposables des titres non cotés détenus dans le PEA ou le PEA-PME	20D
Produits des contrats d'assurance-vie d'une durée d'au moins 8 ans	20E
<b>REVENUS N'OUVRANT PAS DROIT À ABATTEMENT</b>	
Produits des contrats d'assurance-vie d'une durée inférieure à 8 ans et distributions	21S
Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe	21R
Intérêts des prêts participatifs et des minibons	21T
Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe n'excédant pas 2 000 € taxables sur option à 24%	21U
<b>AUTRES</b>	
Revenus des lignes 20C, 20D, 20E, 20F déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible	21C
Revenus des lignes 20C, 20D, 20E, 20F déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible	21D
Frais et charges déductibles	21A
Credits d'impot sur valeurs étrangères	21B
Credit d'impot égal au prélèvement forfaitaire non libératoire effectué en 2017	21K

**3.1 PLUS-VALUES DE CESSIION DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET GAINS ASSIMILÉS**

Plus-value après application éventuelle de l'abattement pour durée de détention de droit commun	31G
Abattement pour durée de détention de droit commun	31H
Moins-values 2017	31I

**4.1 REVENUS FONCIERS (location non meublée, lignes 48A, 48B, 48C, 48D) (report de résultat déterminé sur la déclaration n°2044)**

Micro foncier : recettes brutes sans abattement (nécessitant pas 15 000 €)	48E
Abattement pour durée de détention de droit commun	48F
Nom du locataire et adresse	
Revenus fonciers imposables	
- dont revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impot égal à l'impot français	48A
- déficit imputable sur les revenus fonciers	48B
- déficit imputable sur le revenu global	48C
- déficits antérieurs non encore imputés	48D
Vous ne percevez plus de revenus fonciers après le 31.12.2017	
Vous souscrivez une déclaration n° 2044 spéciale	
48N	48O
48P	48Q

**6.1 CHARGES DEDUCTIBLES**

CSG déductible calculée sur les revenus du patrimoine	60E
Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs : décision de justice définitive avant 2006	60F
Autres pensions alimentaires versées à des enfants majeurs	60G
Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants,...) sur décision de justice définitive avant 2006	60H
Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants,...)	60I
Nom et adresse des bénéficiaires	
DÉDUCTIBLES	
Nature des déductions	
600	

**DÉDUCTIBLES PRÉVUS PAR LES ARTICLES 156J1 ET 156L6 DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS**

<b>ÉPARGNE RETRAITE - PERP ET PRODUITS ASSIMILÉS</b>		<b>DÉCLARANT 1</b>		<b>DÉCLARANT 2</b>		<b>PERS. À CHARGE</b>	
Cotisations PERP, PRÉFON, COREM, CGOS et produits assimilés	60S	60T	60U	60V	60W	60X	60Y
Plan de déduction	60S1	60T1	60U1	60V1	60W1	60X1	60Y1
Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint							
Vous êtes nouvellement domicilié en France en 2017 après avoir résidé à l'étranger pendant les 3 années précédentes							
Cotisations aux régimes obligatoires d'entreprise de retraits supplémentaires							
ou aux cotisations « Madelin » et versements exonérés sur un PERCO							
60Z							

**7.1 RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT**

**Vous trouvez les réductions et crédits d'impot sur le formulaire n°2042.RICI, disponible également sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)**

**8.1 DIVIERS**

Non-résidents :	
- retenue à la source prélevée en France (joignez l'annexe n° 2041 E)	81A
- revenus de source française et étrangère retenus pour le calcul du taux moyen (report de la déclaration n° 2041 TM)	81M
Revenus de source étrangère imposables en France, ouvrant droit à un crédit d'impot égal à l'impot étranger :	
- impot payé à l'étranger sur revenus de capitaux mobiliers et plus-values	81V
- impot payé à l'étranger sur autres revenus	81W
Revenus exonérés retenus pour le calcul du taux effectif (autres que les salaires et pensions)	81I
Revenus de source étrangère imposables en France, ouvrant droit à un crédit d'impot égal à l'impot français	81T
Plus-values en report d'imposition non expiré	81U
Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif (organismes internationaux, missions diplomatiques ou consulaires)	81Y
Contrats d'assurance-vie souscrits à l'étranger (joignez la liste des contrats)	81T
Comptes ouverts, utilisés ou clos à l'étranger (joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre)	81U

**REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRENTS (à imposer suivant le système du quotient)**

Montant total des revenus à imposer (n'indiquez pas ces revenus dans les autres rubriques de votre déclaration)	0XK
Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus. Pour les bénéficiaires agricoles indiquez le nom du titulaire et s'il est adhérent d'un organisme de gestion agréé	

# DÉCLARATION DES REVENUS 2016

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES FINANCES PUBLIQUES



Envoyez votre déclaration au centre des finances publiques  
de votre domicile **au plus tard le 17 mai**  
ou déclarez sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

**16**

Vous répondez une déclaration pour la première fois  
Joignez une copie de justificatif de votre identité  
(carte d'identité, passeport, livret de famille, carte de séjour...)

Vous avez déjà déposés une déclaration, indiquez :  
N° FIP ►  
N° fiscal ►  
N° fiscal du conjoint ►

NUMÉROS PERSONNELS SUR LA DÉCLARATION DE REVENUS OU SUR VOTRE IDENTIFIANT AVIS D'IMPÔT

## ÉTAT CIVIL

DÉCLARANT 1    Monsieur     Madame     DÉCLARANT 2    Monsieur     Madame

Nom de naissance \_\_\_\_\_  
Prénoms \_\_\_\_\_  
Date de naissance \_\_\_\_\_  
Lieu de naissance \_\_\_\_\_

DÉPARTEMENT \_\_\_\_\_ COMMUNE OU PAYS SI M(O) A L'ÉTRANGER \_\_\_\_\_

Nom auquel vos courriers seront adressés \_\_\_\_\_  
DÉPARTEMENT \_\_\_\_\_ COMMUNE OU PAYS SI M(O) A L'ÉTRANGER \_\_\_\_\_

Votre téléphone \_\_\_\_\_  
Votre mail \_\_\_\_\_

## ADRESSE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2017

Adresse \_\_\_\_\_  
RUE \_\_\_\_\_

Appartement \_\_\_\_\_  
N° \_\_\_\_\_ ÉTAGE ESCALIER BALCON RESIDENCE \_\_\_\_\_

Statut \_\_\_\_\_  
PROPRIÉTAIRE LOCATAIRE COLOCATAIRE MÉRITÉGÉ GRATUITEMENT NON DU PROPRIÉTAIRE

## CHANGEMENTS D'ADRESSE

Vous avez changé d'adresse en 2016    Date du déménagement \_\_\_\_\_ 2 0 1 6

Adresse \_\_\_\_\_  
au 1<sup>er</sup> janvier 2016  
RUE \_\_\_\_\_

Appartement \_\_\_\_\_  
N° \_\_\_\_\_ ÉTAGE ESCALIER BALCON RESIDENCE \_\_\_\_\_

Vous avez changé d'adresse en 2017    Date du déménagement \_\_\_\_\_ 2 0 1 7

Adresse actuelle \_\_\_\_\_  
RUE \_\_\_\_\_

Appartement \_\_\_\_\_  
N° \_\_\_\_\_ ÉTAGE ESCALIER BALCON RESIDENCE \_\_\_\_\_

## CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur, cochez  OUI

## SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Dépot de déclaration au titre d'un mandat : \_\_\_\_\_ 01A

SERVICES MULTIMÉDIAS    URK    DÉPARTEMENT ET COMMUNE DU DÉCLARANT    BUREAU POUR LA VILLE DE BRUXELLES

## A | SITUATION DU Foyer FISCAL EN 2016

Marié(e) \_\_\_\_\_ M     Célibataire \_\_\_\_\_ C   
Divorcé(e)/séparé(e) \_\_\_\_\_ D     Veuf(ve) \_\_\_\_\_ V   
Pacsé(e)s \_\_\_\_\_ P     \_\_\_\_\_

## Date des changements en 2016

- Mariage X \_\_\_\_\_ 2 0 1 6    Pacs X \_\_\_\_\_ 2 0 1 6  
N° fiscal de votre conjoint \_\_\_\_\_  
Vous optez pour la déclaration séparée de vos revenus 2016

- Divorce/Séparation/rupture de Pacs \_\_\_\_\_ Y \_\_\_\_\_ 2 0 1 6  
- Décès: déclarant 1 \_\_\_\_\_ Z \_\_\_\_\_ 2 0 1 6  
déclarant 2 \_\_\_\_\_ Z \_\_\_\_\_ 2 0 1 6

## Situations pouvant donner droit à une demi-part supplémentaire

1. Célibataire, divorcé(e), séparé(e), veuf(ve)  
Vous vivez seul au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (ou au 31<sup>er</sup> décembre 2016  
en cas de divorce/séparation/rupture de Pacs en 2016)  
et vous avez un enfant :  
- majeur non rattaché à votre foyer (ou mineur imposé en son nom propre)  
- ou décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre.  
Vous avez élevé cet enfant pendant au moins cinq années  
au cours desquelles vous vivez seul  I

2. Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour invalidité  
d'au moins 40% ou d'une carte d'invalidité d'au moins 80%.  
Votre conjoint remplit ces conditions, ou votre conjoint,  
décédé en 2016, remplissait ces conditions  P

3. Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire  
d'invalidité ou de victime de guerre.  
- Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf,  
- vous êtes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1943) et  
vous remplissez ces conditions ;  
- ou vous êtes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1943) et votre  
conjoint décédé bénéficiait de la demi-part supplémentaire ;  
- ou votre conjoint décédé en 2016 bénéficiait de la demi-part  
supplémentaire  W

- Vous êtes mariés ou liés par un Pacs: l'un des deux déclarants, âgé  
de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1943), remplit ces conditions  
- Vous avez une pension de veuve de guerre  S  
 G

## B | PARENT ISOLÉ

Vous êtes célibataire, divorcé, séparé et, au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (ou au 31<sup>er</sup> décembre  
2016 en cas de divorce/séparation/rupture de Pacs en 2016), vous vivez seul  
avec vos enfants ou des personnes invalides recueillies sous votre toit,  
cochez :  I

## C | PERSONNES À CHARGE EN 2016

**Enfants à charge**  
Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans (nés de 1.1.1938 au 31.12.2016),  
ou handicapés quel que soit l'âge \_\_\_\_\_ F  
Année de naissance \_\_\_\_\_

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité \_\_\_\_\_ G  
Année de naissance \_\_\_\_\_

Renseignements sur vos enfants de 15 à 18 ans (nés de 1.1.1938 au 31.12.2016)  
Nom, prénom \_\_\_\_\_  
Date de naissance \_\_\_\_\_

Lieu de naissance \_\_\_\_\_

Année de naissance \_\_\_\_\_

## Enfants à charge en résidence allemande

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans (nés de 1.1.1938 au 31.12.2016),  
ou handicapés quel que soit l'âge \_\_\_\_\_ H  
Année de naissance \_\_\_\_\_

## dont enfants titulaires de la carte d'invalidité

Année de naissance \_\_\_\_\_ I  
Année de naissance \_\_\_\_\_  
Nom et adresse de l'autre parent \_\_\_\_\_

## Renseignements sur vos enfants de 15 à 18 ans (nés de 1.1.1938 au 31.12.2016)

Nom, prénom \_\_\_\_\_  
Date de naissance \_\_\_\_\_  
Lieu de naissance \_\_\_\_\_

Nom, prénom \_\_\_\_\_  
Date de naissance \_\_\_\_\_  
Lieu de naissance \_\_\_\_\_

## Personnes invalides vivant sous votre toit

Nombre de titulaires de la carte d'invalidité d'au moins 80% \_\_\_\_\_ R  
Année de naissance \_\_\_\_\_  
Nom, prénom, date et lieu de naissance \_\_\_\_\_

## D | RATTACHEMENT EN 2016 D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS

Nombre d'enfants célibataires (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfant  
Nombre d'enfants mariés/pacsés et d'enfants non mariés chargés de famille (y compris le conjoint et les enfants) \_\_\_\_\_ J  
\_\_\_\_\_ N

Nom, prénom \_\_\_\_\_  
Date de naissance \_\_\_\_\_  
Lieu de naissance \_\_\_\_\_

## ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES

## COORDONNÉES BANCAIRES

### Veillez joindre obligatoirement un relevé d'identifié bancaire.

Vos coordonnées bancaires seront utilisées en 2017 pour toute opération de restitution et, en 2018, pour toute opération de prélèvement ou de restitution liée à votre impôt sur le revenu.  
En sautant le formulaire de mandat, vous autorisez la DGFiP à envoyer des instructions à votre banque pour débloquer votre compte, et votre banque à débloquer votre compte (notamment  
aux instructions de la DGFiP  
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être  
présentée dans les 8 semaines suivant la date de votre compte pour un prélèvement automatique.  
Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.



1.1. TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS ET RENTES

**TRAITEMENTS - SALAIRES**

Revenus d'activité ..... 1A) ..... DÉCLARANT 1 ..... 10) ..... DÉCLARANT 2 ..... 10) ..... 2<sup>e</sup> PERS. À CHARGE ..... 10) ..... 1<sup>er</sup> PERS. À CHARGE ..... 10) ..... 1<sup>er</sup> ENFANT ..... 60E ..... 2<sup>e</sup> ENFANT ..... 60E

Abattement forfaitaire : assistants maternels et journalistes ..... 1GA ..... 1HA ..... 1IA ..... 1JA ..... GGJ

Autres revenus imposables : préretraite, chômage ..... 1AP ..... 1HP ..... 1CP ..... 1DP ..... GGJ

Frais réels (signez la liste détaillée sur papier libre) ..... 1AK ..... 1BK ..... 1CK ..... 1DK ..... GEM

Demandeur d'emploi de plus d'un an ..... 1AL ..... 1BL ..... 1CL ..... 1DL ..... GGP

Salaire de source française perçus par les non-résidents et salaires de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français ..... 1AF ..... 1BF ..... 1CF ..... 1DF ..... GGU

Autres salaires imposables de source étrangère ..... 1AG ..... 1BG ..... 1CG ..... 1DG ..... GGU

**PENSIONS, RETRAITES, RENTES**

Pensions, retraites, rentes ..... 1AS ..... 1BS ..... 1CS ..... 1DS ..... 60E

Pensions de retraite en capital taxable à 7,5% ..... 1AT ..... 1BT ..... 1CT ..... 1DT ..... 60E

Pensions d'invalidité ..... 1AZ ..... 1BZ ..... 1CZ ..... 1DZ ..... 60E

Pensions alimentaires perçues ..... 1AV ..... 1BV ..... 1CV ..... 1DV ..... 60E

Pensions de source française perçues par les non-résidents et pensions de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français ..... 1AL ..... 1BL ..... 1CL ..... 1DL ..... 60E

Autres pensions imposables de source étrangère ..... 1AM ..... 1BM ..... 1CM ..... 1DM ..... 60E

**RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX**

Montant perçu par le foyer par âge déductible en jouissance ..... 1AW ..... 1BW ..... 1CW ..... 1DW ..... 60E

Rentes viagères ..... 1AR ..... 1BR ..... 1CR ..... 1DR ..... 60E

2.1. REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire de 7,5% ..... 20H

Autres produits de placement soumis à un prélèvement libératoire ..... 21E

**REVENUS OUVRANT DROIT À ABATTEMENT NE LE DÉDUIT PAS**

Revenus des actions et parts ..... 20C

Revenus imposables des titres non cotés détenus dans le PEA ou le PEA-PME ..... 20E

Produits des contrats d'assurance-vie d'une durée d'au moins 8 ans ..... 20G

**REVENUS N'OUVRANT PAS DROIT À ABATTEMENT**

Produits des contrats d'assurance-vie d'une durée inférieure à 8 ans et distributions ..... 21S

Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe ..... 21E

Intérêts des prêts participatifs ..... 21T

Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe n'excédant pas 2 000 € taxables sur option à 24% ..... 21F

**AUTRES**

Revenus des lignes 20C, 20H, 21S, 21R, 21E déj. soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible ..... 20G

Revenus des lignes 20C, 20H, 21S, 21R, 21T déj. soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ..... 20H

Frais et charges déductibles ..... 20C

Crédits d'impôt sur valeurs étrangères ..... 2AD

Crédit d'impôt égal au prélèvement forfaitaire non libératoire effectué en 2016 ..... 2CK

3.1. PLUS-VALUES DE CESSIION DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET GAINS ASSIMILÉS

Plus-value après application éventuelle des abattements ..... 3VG

Abattement pour durée de détention de droit commun ..... 35G

Abattement pour durée de détention renforcé ..... 35L

Moins-value 2016 ..... 3VH

4.1. REVENUS FONCIERS

Micro foncier : recettes brutes sans abattement (présélection pas 15000€) ..... 40F

- dont recettes de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français ..... 40K

Norm de location et adresse : .....

Revenus fonciers imposables ..... 40A

- dont revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français ..... 40B

Déficit imputable sur les revenus fonciers ..... 40E

Déficit imputable sur le revenu global ..... 40K

Déficits antérieurs non encore imputés ..... 40C

Primes d'assurance pour loyers impayés des locations conventionnées ..... 40T

Vous ne percevez plus de revenus fonciers après le 31.12.2016 ..... 40N COCHER

Vous souscrivez une déclaration n° 2044 spéciale ..... 40Z COCHER

6.1. CHARGES DÉDUCTIBLES

CSG déductible calculée sur les revenus du patrimoine ..... 60E

Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs : décision de justice définitive avant 2006 ..... GGJ

Autres pensions alimentaires versées à des enfants majeurs ..... 6GI

Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs ascendants,...) sur décision de justice définitive avant 2006 ..... GEM

Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs ascendants,...) ..... GGP

Norm et adresse des bénéficiaires ..... GGU

**Déductions prévues par les articles 156 II et 156 bis du code général des impôts**

Nature des déductions ..... 60E

ÉPARGNE RETRAITE - PERP ET PRODUITS ASSIMILÉS

Cotisations PERP, PRÉFON, COREM, CGOS et produits assimilés ..... 6RS ..... DÉCLARANT 1 ..... 6RT ..... DÉCLARANT 2 ..... 6RU ..... PERS. À CHARGE

Plafond de déduction ..... 6RT ..... 6RT ..... 6RT ..... 6RT

Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint ..... 6RQ COCHER

Vous êtes nouvellement domicilié en France en 2016 après avoir résidé à l'étranger pendant les 3 années précédentes ..... 6RQ COCHER

Cotisations aux régimes obligatoires d'entreprise de retraite supplémentaire ou aux contrats « Madelin » et versements exonérés sur un PERCO ..... 6QS ..... 6QT ..... 6QU ..... 6QU

7.1. RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Vous trouverez les réductions et crédits d'impôt sur le nouveau formulaire n° 2042 RICI, disponible également sur impots.gouv.fr

8.1. DIVERS

Plus locaux rédemptibles de fonction soumises au régime de la retenue à la source ..... 80Y ..... DÉCLARANT 1 ..... 80Y ..... DÉCLARANT 2 ..... 80Y

Non-résidents : retenue à la source prélevée en France Report de l'année n° 2041 E ..... 81A

Revenus de source étrangère imposables en France, ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt étranger :  
- Impôt payé à l'étranger sur revenus de capitaux mobiliers et plus-values ..... 8VL ..... DÉCLARANT 1 ..... 8VM ..... DÉCLARANT 2 ..... 8VU ..... PERS. À CHARGE

- Impôt payé à l'étranger sur autres revenus ..... 8VM ..... 8VM ..... 8VM ..... 8VM

Revenus exonérés retenus pour le calcul du taux effectif autres que les salaires et pensions ..... 81T

Revenus de source étrangère imposables en France, ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français ..... 81K

Plus-values en report d'imposition non expiré ..... 8UT

Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif organismes internationaux, missions diplomatiques ou consulaires ..... 81V COCHER

Contrats d'assurance-vie souscrits à l'étranger (joignez la liste des contrats ..... 81T COCHER

Complexes ouverts, utilisés ou clos à l'étranger (joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre) ..... 80U COCHER

Vous percevez des revenus provenant d'une activité non salariée, déclarés dans la catégorie des salaires (rémunérations des géants et associés art. 62 du CGI, commissions des agents d'assurance, droits d'auteur, etc) ..... 81V COCHER

DÉCLARANT 1 ..... 81V COCHER ..... DÉCLARANT 2 ..... 81V COCHER

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS

Montant total des revenus à imposer (n'incluez pas ces revenus dans les autres rubriques de votre déclaration) ..... 0XX

Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus. Pour les bénéficiaires originaires indiqués le nom du titulaire et s'il est adhérent d'un CGA ou d'un DMGA. ....

# DÉCLARATION DES REVENUS 2015

Envoyez votre déclaration au centre des finances publiques de votre domicile **au plus tard le 18 mai** ou déclarez sur impots.gouv.fr.



Vous répondez une déclaration pour la première fois 
Vous avez déjà déposé une déclaration. Indiquez :
N° HIP 
N° fiscal 
N° fiscal du conjoint

ÉTAT CIVIL
Monsieur  Madame 
Monsieur  Madame 
Nom de naissance
Prénoms
Date de naissance
Lieu de naissance
Nom auquel vos courtiers seront adressés
Votre téléphone
Votre tél

ADRESSE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2015
Adresse
Appartement
Statut
N°
CODE POSTAL
RUE
ÉTALE ES CALIER
TOITURE COLZAIRE
ÉTALE GRATUITAIRE
N° DE PROPRIÉTAIRE
RÉSIDENCE
NOM DU COLLOCATAIRE
N° PRETS

CHANGEMENTS D'ADRESSE
Changement d'adresse en 2015
Date du déménagement
2 0 1 5
Adresse au 1<sup>ER</sup> janvier 2015
Appartement
Changement d'adresse en 2016
Date du déménagement
2 0 1 6
Adresse actuelle
Appartement

CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC
Si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur, cochez la case  06A
SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS
Si vous déposez la déclaration au titre d'un mandat, apposez votre cachet et cochez la case  A
SITUATION ET CHARGES DU Foyer FISCAL

A.1 SITUATION DU Foyer FISCAL EN 2015
Marié(s)  M  Célibataire  C 
Divorcé(e)/séparé(e)  D  Veuf(ve)  V 
Pacé(e)s  0

Date des changements en 2015
- Mariage X  2 0 1 5 Paris X  2 0 1 5
N° fiscal de votre conjoint
Vous optez pour la déclaration séparée de vos revenus 2015  B

- Divorce/séparation/rupture de PACS Y  2 0 1 5
- Décès: déclarant 1 Z  2 0 1 5
déclarant 2 Z  2 0 1 5
Situations pouvant donner droit à une demi-part supplémentaire
1. En cas de célibat, divorce, séparation, veuvage

- majeur non rattaché à votre foyer (ou mineur imposé en son nom propre)
- ou décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre.
Vous avez élevé cet enfant pendant au moins cinq années au cours desquelles vous viviez seul  L

2. Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour une invalidité d'au moins 40 %, ou d'une carte d'invalidité d'au moins 80 %.

3. Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre.

- Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf et :
- ou vous avez plus de 74 ans et vous remplissez ces conditions :
- ou vous avez plus de 74 ans et votre conjoint décédé bénéficiait de la demi-part supplémentaire ;

- Vous êtes mariés ou liés par un Pacte et l'un des deux déclarants, âgé de plus de 74 ans, remplit ces conditions.

B.1 PARENT ISOLÉ
Vous êtes célibataire, divorcé, séparé et, au 1<sup>ER</sup> janvier 2015, vous vivez seul avec vos enfants ou des personnes invalides recueillies sous votre toit, cochez la case  I

C.1 PERSONNES À CHARGE EN 2015
Enfants à charge
Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans au 1<sup>ER</sup> janvier 2015 ou nés en 2015 ou handicapés quel que soit l'âge

doit enfants titulaires de la carte d'invalidité
Année de naissance
Année de naissance
Nom, prénoms, date et lieu de naissance

doit enfants titulaires de la carte d'invalidité
Année de naissance
Année de naissance
Nom, prénoms, date et lieu de naissance

doit enfants titulaires de la carte d'invalidité
Année de naissance
Année de naissance
Nom, prénoms, date et lieu de naissance

doit enfants titulaires de la carte d'invalidité
Année de naissance
Année de naissance
Nom, prénoms, date et lieu de naissance

doit enfants titulaires de la carte d'invalidité
Année de naissance
Année de naissance
Nom, prénoms, date et lieu de naissance

D.1 RATTACHEMENT EN 2015 D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS
Nombre d'enfants célibataires (au veuf ou divorcé) majeurs sans enfant
Nombre d'enfants mariés/pacés et d'enfants non mariés chargés de famille (y compris le conjoint et les enfants)

Année de naissance
Année de naissance
Année de naissance
Année de naissance
Année de naissance
Année de naissance

E.1 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

### 1.1. TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS ET RENTES

**TRAITEMENTS, SALAIRES**

Revenus d'activité ..... 1A) DÉCLARANT 1 ..... 10) DÉCLARANT 2 ..... 2° PERS. À CHARGE ..... 10)

Autres revenus imposables *précaires chômage* ..... 1AP ..... 10P

Frais liés *(voir détails sur papier libre)* ..... 1AK ..... 10K

Demandeur d'emploi de plus d'un an ..... 1AL *COCHER* ..... 10L *COCHER*

---

**LA PRIME POUR L'EMPLOI N'EST PAS RECONDUITE EN 2016. VÉRIFIEZ SUR CAF-IR SI VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER DE LA PRIME D'ACTIVITÉ VERSÉE PAR LES CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES.**

**PENSIONS, RETRAITES, RENTES**

Pensions, retraites, rentes ..... 1AS ..... 10S ..... 2° PERS. À CHARGE ..... 10S

Pensions de retraite en capital taxables à 7,5% ..... 1AT ..... 10T

Pensions d'invalidité ..... 1AZ ..... 10Z

Pensions alimentaires perçues ..... 1AO ..... 10O

**RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX**

Total perçu par le foyer par âge d'entrée en jouissance ..... 1AW ..... 10W ..... *de 60 à 59 ans* ..... 10V ..... *de 60 à 69 ans* ..... 10X ..... *à partir de 70 ans*

### 2.1. REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis ou préalablement libératoire de 7,5% ..... 20H ..... 20H

Autres produits de placement soumis à un prélèvement libératoire ..... 20I ..... 20I

**REVENUS OUVRANT DROIT À ABATTEMENT *(ne le déduisez pas)***

Revenus des actions et parts ..... 20C ..... 20C

Revenus imposables des titres non cotés détenus dans le PEA ou le PEA-PME ..... 20D ..... 20D

Produits des contrats d'assurance-vie d'une durée d'au moins 8 ans ..... 20E ..... 20E

**REVENUS N'OUVRANT PAS DROIT À ABATTEMENT**

Produits des contrats d'assurance-vie d'une durée inférieure à 8 ans et distributions ..... 21S ..... 21S

Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe ..... 21R ..... 21R

Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe n'excédant pas 2 000€ taxables sur option à 24% ..... 21A ..... 21A

**AUTRES**

Revenus des lignes Z0C, Z0H, Z1S, Z1R, Z1A déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible ..... Z0G ..... Z0G

Revenus des lignes Z0C, Z0H, Z1S, Z1R déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ..... Z0H ..... Z0H

Frais et charges déductibles ..... Z0A ..... Z0A

Crédits d'impôt sur valeurs étrangères ..... Z0D ..... Z0D

Crédit d'impôt égal au prélèvement forfaitaire non libératoire effectué en 2015 ..... Z0K ..... Z0K

### 3.1. PLUS-VALUES DE CESSIION DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET GAINS ASSIMILÉS

Plus-value:

- plus-value après application éventuelle des abattements ..... 3YG ..... 3YG
- abattement pour durée de détention de droit commun ..... 35G ..... 35G
- abattement pour durée de détention renforcé ..... 35I ..... 35I
- Moins-value 2015 ..... 3YH ..... 3YH

### 4.1. REVENUS FONCIERS *(lignes 40A, 40B, 40C, 40D : report du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044)*

Micro foncier : recettes brutes sans abattement *(nécessitant pas 15000€)* ..... 40E ..... 40E

Adresse de la location ..... 40F ..... 40F

Revenus fonciers imposables ..... 40A ..... 40A

Déficit imputable sur les revenus fonciers ..... 40B ..... 40B

Déficit imputable sur le revenu global ..... 40C ..... 40C

Déficits antérieurs non encore imputés ..... 40D ..... 40D

Primes d'assurance pour loyers impayés des locations conventionnées ..... 40F ..... 40F

Vous soucrivez une déclaration n° 2044 spéciale ..... 40Z *COCHER* ..... 40Z

### REVENUS EXCEPTIIONNELS OU DIFFÉRÉS. À imposer suivant le système du quotient

Montant total des revenus à imposer *(n'indiquez pas ces revenus dans les autres rubriques de votre déclaration)* ..... 0XX ..... 0XX

Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus. Pour les bénéfices agricoles indiquez le nom du titulaire et s'il est adhérent d'un CGA.

### 6.1. CHARGES DÉDUCTIBLES

CSG déductible calculée sur les revenus du patrimoine ..... 60E ..... 60E

1<sup>er</sup> ENFANT ..... 60G ..... 60G

2<sup>e</sup> ENFANT ..... 60F ..... 60F

Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs : décision de justice définitive avant 2006 ..... 60G ..... 60G

Autres pensions alimentaires versées à des enfants majeurs ..... 60H ..... 60H

Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs ascendants...): décision de justice définitive avant 2006 ..... 60P ..... 60P

Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs ascendants...)

Nom et adresse des bénéficiaires ..... 60Q ..... 60Q

Déductions prévues par les articles 156 II et I 5 bis du code général des impôts ..... 60O ..... 60O

Nature des déductions diverses

### ÉPARGNE RETRAITE - PERP ET PRODUITS ASSIMILÉS

Cotisations PERP - PRÉFON, COREA, CGOS et produits assimilés ..... 6R ..... 6R

Plafond de déduction ..... 6RS ..... 6RS

Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint ..... 6RT ..... 6RT

Vous êtes nouvellement domicilié en France en 2015 après avoir résidé à l'étranger pendant les 3 années précédentes ..... 6RU ..... 6RU

Cotisations aux régimes obligatoires d'entreprise de retraite supplémentaire ou aux contrats « Madelin » et versements exonérés sur un PERCO ..... 6RZ ..... 6RZ

DÉCLARANT 1 ..... 6R ..... 6R

DÉCLARANT 2 ..... 6R ..... 6R

PERS. À CHARGE ..... 6R ..... 6R

### 7.1. RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Dons à des organismes établis en France

- Dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (*maximum 529€*) ..... 70I ..... 70I
- Dons versés à d'autres organismes d'intérêt général ..... 70H ..... 70H
- Dons et cotisations versés aux partis politiques

Cotisations syndicales des salariés et pensionnés ..... 7AC ..... 7AC

Nombre d'enfants poursuivant leurs études

- Enfants à charge ..... 7EA ..... 7EA
- Enfants à charge en résidence alternée ..... 7EB ..... 7EB
- Enfants à charge en résidence alternée ..... 7EC ..... 7EC
- Enfants à charge en résidence alternée ..... 7ED ..... 7ED
- Enfants à charge en résidence alternée ..... 7EE ..... 7EE
- Enfants à charge en résidence alternée ..... 7EF ..... 7EF
- Enfants à charge en résidence alternée ..... 7EG ..... 7EG
- Enfants à charge en résidence alternée ..... 7EH ..... 7EH
- Enfants à charge en résidence alternée ..... 7EI ..... 7EI
- Enfants à charge en résidence alternée ..... 7EJ ..... 7EJ
- Enfants à charge en résidence alternée ..... 7EK ..... 7EK
- Enfants à charge en résidence alternée ..... 7EL ..... 7EL
- Enfants à charge en résidence alternée ..... 7EM ..... 7EM
- Enfants à charge en résidence alternée ..... 7EN ..... 7EN
- Enfants à charge en résidence alternée ..... 7EO ..... 7EO
- Enfants à charge en résidence alternée ..... 7EP ..... 7EP
- Enfants à charge en résidence alternée ..... 7EQ ..... 7EQ
- Enfants à charge en résidence alternée ..... 7ER ..... 7ER
- Enfants à charge en résidence alternée ..... 7ES ..... 7ES
- Enfants à charge en résidence alternée ..... 7ET ..... 7ET
- Enfants à charge en résidence alternée ..... 7EU ..... 7EU
- Enfants à charge en résidence alternée ..... 7EV ..... 7EV
- Enfants à charge en résidence alternée ..... 7EW ..... 7EW
- Enfants à charge en résidence alternée ..... 7EX ..... 7EX
- Enfants à charge en résidence alternée ..... 7EY ..... 7EY
- Enfants à charge en résidence alternée ..... 7EZ ..... 7EZ

Frais de garde des enfants de moins de 6 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2015

- Enfants à charge ..... 7GA ..... 7GA
- Enfants à charge ..... 7GB ..... 7GB
- Enfants à charge ..... 7GC ..... 7GC
- Enfants à charge ..... 7GD ..... 7GD
- Enfants à charge ..... 7GE ..... 7GE
- Enfants à charge ..... 7GF ..... 7GF
- Enfants à charge ..... 7GG ..... 7GG
- Enfants à charge ..... 7GH ..... 7GH
- Enfants à charge ..... 7GI ..... 7GI
- Enfants à charge ..... 7GJ ..... 7GJ
- Enfants à charge ..... 7GK ..... 7GK
- Enfants à charge ..... 7GL ..... 7GL
- Enfants à charge ..... 7GM ..... 7GM
- Enfants à charge ..... 7GN ..... 7GN
- Enfants à charge ..... 7GO ..... 7GO
- Enfants à charge ..... 7GP ..... 7GP
- Enfants à charge ..... 7GQ ..... 7GQ
- Enfants à charge ..... 7GR ..... 7GR
- Enfants à charge ..... 7GS ..... 7GS
- Enfants à charge ..... 7GT ..... 7GT
- Enfants à charge ..... 7GU ..... 7GU
- Enfants à charge ..... 7GV ..... 7GV
- Enfants à charge ..... 7GW ..... 7GW
- Enfants à charge ..... 7GX ..... 7GX
- Enfants à charge ..... 7GY ..... 7GY
- Enfants à charge ..... 7GZ ..... 7GZ

Nom et adresse des bénéficiaires

### Services à la personne. Sommes versées pour l'emploi à domicile.

- si en 2015 vous (ou votre conjoint pour un couple marié ou pacsé) avez exercé une activité professionnelle ou avez été demandeur d'emploi ..... 700 ..... 700
- si en 2015 vous (ou votre conjoint pour un couple marié ou pacsé) étiez retraité ou sans activité et non demandeur d'emploi ..... 70F ..... 70F
- si vous avez engagé les dépenses pour un ascendant bénéficiaire de l'APA ..... 700 ..... 700
- Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA, âgés de plus de 65 ans pour lesquels vous avez engagé des dépenses ..... 70L ..... 70L
- Vous avez employé directement pour la première fois un salarié à domicile ..... 70Q *COCHER* ..... 70Q *COCHER*
- Vous (ou votre conjoint ou une personne à votre charge) avez la carte d'invalidité d'au moins 80% ..... 70G *COCHER* ..... 70G *COCHER*

Nom et adresse des bénéficiaires

### Primes des contrats de rente-survie et d'épargne-handicap

1<sup>er</sup> PERSO ..... 70Z ..... 70Z

2<sup>e</sup> PERSO ..... 70Z ..... 70Z

### Dépenses d'accueil dans un établissement pour personnes dépendantes

1<sup>er</sup> PERSO ..... 70Z ..... 70Z

2<sup>e</sup> PERSO ..... 70Z ..... 70Z

### Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition ou la construction de l'habitation principale. Offres de prêt émises avant le 1.1.2011

- Logements anciens acquis au plus tard le 30.9.2011 et ..... 7V7 ..... 7V7
- Logements neufs acquis ou construits au plus tard le 31.12.2009 ..... 7VY ..... 7VY
- Logements neufs non-BBC acquis ou construits du 1.1.2010 au 31.12.2010 ..... 7VY ..... 7VY
- Logements neufs non-BBC acquis ou construits du 1.1.2011 au 30.9.2011 ..... 7YX ..... 7YX
- Logements neufs BBC acquis ou construits du 1.1.2009 au 30.9.2011

### 8.1. DIVERS

Plus-values en report d'imposition non expiré ..... 80T ..... 80T

Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif *(organismes internationaux, missions diplomatiques ou consulaires)* ..... 80U *COCHER* ..... 80U *COCHER*

Contrats d'assurance-vie, souscrits à l'étranger, jouez la liste des contrats ..... 80V *COCHER* ..... 80V *COCHER*

Comptes ouverts, utilisés ou clos à l'étranger, jouez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre ..... 80W *COCHER* ..... 80W *COCHER*

Plus-values en report d'imposition non expiré ..... 80T ..... 80T

Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif *(organismes internationaux, missions diplomatiques ou consulaires)* ..... 80U *COCHER* ..... 80U *COCHER*

Contrats d'assurance-vie, souscrits à l'étranger, jouez la liste des contrats ..... 80V *COCHER* ..... 80V *COCHER*

Comptes ouverts, utilisés ou clos à l'étranger, jouez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre ..... 80W *COCHER* ..... 80W *COCHER*

# DÉCLARATION DES REVENUS 2014

**DIRECTION GÉNÉRALE  
DES FINANCES PUBLIQUES**

Envoyez votre déclaration au centre des finances publiques de votre domicile **au plus tard le 19 mai** ou déclarez sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).



Vous devez déposer une déclaration pour la première fois  
Vous avez déjà déposé une déclaration indiquez :  
 N° FIP  
 N° fiscal  
 N° fiscal du conjoint

NUMÉROS PERMIS SUIVANT LA DÉCLARATION EN PERMIS OU NON VOUS DÉCLARER AVEC UN PERMIS

## ÉTAT CIVIL

DECLARANT 1 Monsieur  Madame  Monsieur  Madame

Nom de naissance \_\_\_\_\_  
 Prénoms \_\_\_\_\_  
 Date de naissance \_\_\_\_\_  
 Lieu de naissance \_\_\_\_\_  
 Département COMARINE DU PAYS SI NI(O) A / TERANGIER  
 DÉPARTEMENT \_\_\_\_\_  
 Nom auquel vos courtiers seront adressés \_\_\_\_\_  
 Votre téléphone \_\_\_\_\_  
 Votre mail \_\_\_\_\_

## ADRESSE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2015

Adresse N° \_\_\_\_\_ RUE \_\_\_\_\_  
 CODE POSTAL \_\_\_\_\_ COMMUNE \_\_\_\_\_  
 Appartement ÉTAGE ESCALIER BÂTIMENT RÉSIDENCE \_\_\_\_\_ NR. PERIS \_\_\_\_\_  
 Statut PROPRIÉTAIRE  LOCATAIRE  COLLOCATAIRE  MIEUX QU'UN COLLOCATAIRE  NOM DU PROPRIÉTAIRE \_\_\_\_\_ NOM DU COLLOCATAIRE \_\_\_\_\_

## CHANGEMENTS D'ADRESSE

Déménagement en 2014 Indiquez votre adresse au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et la date du déménagement: \_\_\_\_\_ 2 0 1 4

Adresse N° \_\_\_\_\_ RUE \_\_\_\_\_  
 CODE POSTAL \_\_\_\_\_ COMMUNE \_\_\_\_\_  
 Appartement ÉTAGE ESCALIER BÂTIMENT RÉSIDENCE \_\_\_\_\_  
 Déménagement en 2015 Indiquez votre adresse actuelle et la date du déménagement: \_\_\_\_\_ 2 0 1 5

Adresse N° \_\_\_\_\_ RUE \_\_\_\_\_  
 CODE POSTAL \_\_\_\_\_ COMMUNE \_\_\_\_\_  
 Appartement ÉTAGE ESCALIER BÂTIMENT RÉSIDENCE \_\_\_\_\_

## CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur, cochez la case  O6A

## SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

Si vous déposez la déclaration au titre d'un mandat, cochez la case et apposez votre cachet  A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

SERVICE GESTIONNAIRES SITUATION ET CHARGES DU Foyer FISCAL ÉLÉMENTS POUR LA Taxe D'habitation

## A.1 SITUATION DU Foyer FISCAL EN 2014

Marié(s) \_\_\_\_\_ M \_\_\_\_\_ Célibataire \_\_\_\_\_ C \_\_\_\_\_  
 Divorcé(e) / séparé(e) \_\_\_\_\_ D \_\_\_\_\_ Veuve \_\_\_\_\_ V \_\_\_\_\_  
 Pacsé(s) \_\_\_\_\_ P \_\_\_\_\_

Date des changements en 2014

- Mariage X \_\_\_\_\_ 2 0 1 4 Pacs X \_\_\_\_\_ 2 0 1 4  
 N° fiscal de votre conjoint \_\_\_\_\_  
 Vous optez pour la déclaration séparée de vos revenus 2014  B \_\_\_\_\_  
 - Divorce / séparation / rupture de Pacs Y \_\_\_\_\_ 2 0 1 4  
 - Décès: déclarant 1 Z \_\_\_\_\_ 2 0 1 4  
 déclarant 2 Z \_\_\_\_\_ 2 0 1 4

## Situations pouvant donner droit à une demi-part supplémentaire

- En cas de : célibat, divorce, séparation, veuvage  
 Vous vivez seul au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et vous avez un enfant :  
 - majeur non rattaché à votre foyer (ou mineur imposé en son nom propre)  
 - ou décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre.  
 Vous avez élevé cet enfant pendant au moins cinq années au cours desquelles vous vivez seul  L \_\_\_\_\_
- Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour une invalidité d'au moins 40%, ou d'une carte d'invalidité d'au moins 80%  
 Votre conjoint remplit ces conditions, ou votre conjoint, décédé en 2014, remplissait ces conditions  P \_\_\_\_\_  F \_\_\_\_\_
- Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre  
 - Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf etc :  
 - ou vous avez plus de 75 ans et vous remplissez ces conditions :  
 - ou vous avez plus de 75 ans et votre conjoint, décédé après l'âge de 75 ans, remplissait ces conditions ;  
 - ou votre conjoint, âgé de plus de 75 ans, décédé en 2014, remplissait ces conditions  W \_\_\_\_\_  
 - Vous êtes mariés ou liés par un Pacs et l'un des deux déclarants, âgé de plus de 75 ans, remplit ces conditions  S \_\_\_\_\_  G \_\_\_\_\_  
 - Vous avez une pension de veuve de guerre

## B.1 PARENT ISOLÉ

Vous êtes célibataire, divorcé, séparé et, au 1<sup>er</sup> janvier 2014, vous vivez seul avec vos enfants ou des personnes invalides recueillies sous votre toit, cochez la case  I

## C.1 PERSONNES À CHARGE EN 2014

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2014 ou nés en 2014 ou handicapés quel que soit l'âge \_\_\_\_\_ F \_\_\_\_\_  
 Année de naissance \_\_\_\_\_ G \_\_\_\_\_  
 dont enfants titulaires de la carte d'invalidité \_\_\_\_\_  
 Année de naissance \_\_\_\_\_  
 Mary, présumés, date et lieu de naissance \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

## Enfants à charge en résidence alternée

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2014 ou nés en 2014 ou handicapés quel que soit l'âge \_\_\_\_\_ H \_\_\_\_\_  
 Année de naissance \_\_\_\_\_  
 dont enfants titulaires de la carte d'invalidité \_\_\_\_\_  
 Année de naissance \_\_\_\_\_  
 Mary, présumés, date et lieu de naissance \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 Nom et adresse de l'autre parent \_\_\_\_\_

## Personnes invalides vivant sous votre toit

Nombre de titulaires de la carte d'invalidité d'au moins 80% \_\_\_\_\_ R \_\_\_\_\_  
 Année de naissance \_\_\_\_\_  
 Mary, présumés, date et lieu de naissance \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

## D.1 RATTACHEMENT EN 2014 D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS

Nombre d'enfants célibataires (au veuf ou divorcé) majeurs sans enfant \_\_\_\_\_ J \_\_\_\_\_  
 Nombre d'enfants mariés/pacés et d'enfants non mariés chargés de famille (y compris le conjoint et les enfants) \_\_\_\_\_ N \_\_\_\_\_  
 Mary, présumés \_\_\_\_\_  
 Date et lieu de naissance \_\_\_\_\_  
 Mary, présumés \_\_\_\_\_  
 Date et lieu de naissance \_\_\_\_\_

## E.1 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_





Envoyez votre déclaration au centre des finances publiques de votre domicile **au plus tard le 20 mai** ou déclarez sur impots.gouv.fr.

Vous déposez une déclaration pour la première fois  
Vous avez déjà déposé une déclaration, indiquez :

NUMÉROS PERMANENTS SUR LA DÉCLARATION DE REVENUS AU 1er JANVIER 2013

ÉTAT CIVIL

DECLARANT 1 Monsieur  Madame  Madame  Monsieur  Madame

Nom de naissance \_\_\_\_\_

Prénoms \_\_\_\_\_

Date de naissance A \_\_\_\_ A \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Lieu de naissance \_\_\_\_\_

Commune ou pays SI M(D) A. L'ÉTRANGER \_\_\_\_\_

DÉPARTEMENT \_\_\_\_\_ COMMUNE OU PAYS SI M(D) A. L'ÉTRANGER \_\_\_\_\_

Nom auquel vos courriers seront adressés \_\_\_\_\_

ADRESSE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2014

Adresse  
NOMBRE \_\_\_\_\_ RUE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_

APPARTÈMENT  
NOMBRE \_\_\_\_\_ ÉTAGE \_\_\_\_\_ ESCALIER \_\_\_\_\_ BÂTIMENT \_\_\_\_\_ RESERVE \_\_\_\_\_ NE PIÈCES \_\_\_\_\_

STATUT  
PROPRIÉTAIRE \_\_\_\_\_ LOGÉAIRE \_\_\_\_\_ COLLOCATAIRE \_\_\_\_\_ MÉRITÉE COLLOCATAIRE \_\_\_\_\_ NOM DU PROPRIÉTAIRE \_\_\_\_\_

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Déménagement en 2013, indiquez votre adresse au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et la date du déménagement :  
NOMBRE \_\_\_\_\_ RUE \_\_\_\_\_ A \_\_\_\_ A \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Adresse  
NOMBRE \_\_\_\_\_ RUE \_\_\_\_\_

Déménagement en 2014, indiquez votre adresse actuelle et la date du déménagement :  
NOMBRE \_\_\_\_\_ RUE \_\_\_\_\_ A \_\_\_\_ A \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Adresse  
NOMBRE \_\_\_\_\_ RUE \_\_\_\_\_

APPARTÈMENT  
NOMBRE \_\_\_\_\_ ÉTAGE \_\_\_\_\_ ESCALIER \_\_\_\_\_ BÂTIMENT \_\_\_\_\_ RESERVE \_\_\_\_\_

CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur, cochez la case  OUI

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

Télé : \_\_\_\_\_ À \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Méil : \_\_\_\_\_

Si vous déposez la déclaration au titre d'un mandat, cochez la case et apposez votre cachet  OUI

SERVICES GESTIONNIERS SITUATION ET CHARGES DU Foyer FISCAL ÉLÉMENTS POUR LA TAUX D'IMPOSITION

A I SITUATION DU Foyer FISCAL EN 2013

Marié(e)s  Célibataire  C   
Divorcé(e)/séparé(e)  M  O  V   
Pacsé(e)s  O

Date des changements en 2013

- Mariage X \_\_\_\_ A \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Paris X \_\_\_\_ A \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_  
- Vous optez pour la déclaration séparée de vos revenus 2013  B

- Divorce/séparation/viure de Paris

Y \_\_\_\_ A \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_  
Z \_\_\_\_ A \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_  
Z \_\_\_\_ A \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

- Décès/déclarant 1  
déclarant 2

Situations pouvant donner droit à une demi-part supplémentaire

1. En cas de célibat, divorce, séparation, veuvage  
- Vous vivez seul au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et vous avez un enfant :  
- majeur non rattaché à votre foyer (ou mineur imposable en son nom propre)  
- ou décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre.  
et vous avez élevé cet enfant pendant au moins cinq années au cours desquelles vous vivez seul  L   
- Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour une invalidité d'au moins 40 %, ou d'une carte d'invalidité de au moins 80 %  P   
- Votre conjoint remplit ces conditions, ou votre conjoint, décédé en 2013, remplissait ces conditions  F
3. Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre  
- Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf et :  
- vous avez plus de 75 ans et vous remplissez ces conditions :  
- ou vous avez plus de 75 ans et votre conjoint, décédé après l'âge de 75 ans, remplissait ces conditions ;  
- ou votre conjoint, âgé de plus de 75 ans, décédé en 2013, remplissait ces conditions  W   
- Vous êtes mariés ou liés par un Pacs et l'un des deux déclarants, âgé de plus de 75 ans, remplit ces conditions  S   
- Vous avez une pension de veuve de guerre  G

B I PARENT ISOLÉ

Vous êtes célibataire, divorcé, séparé et, au 1<sup>er</sup> janvier 2013, vous vivez seul avec vos enfants ou des personnes invalides recueillies sous votre toit, cochez la case  I

C I PERSONNES À CHARGE EN 2013

Enfants à charge  
Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ou nés en 2013 ou handicapés quel que soit l'âge \_\_\_\_\_ F   
Année de naissance \_\_\_\_\_

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité \_\_\_\_\_ G

Année de naissance \_\_\_\_\_

Nom, prénoms, date et lieu de naissance \_\_\_\_\_

Enfants à charge en résidence alternée

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ou nés en 2013 ou handicapés quel que soit l'âge \_\_\_\_\_ H   
Année de naissance \_\_\_\_\_

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité \_\_\_\_\_ I

Année de naissance \_\_\_\_\_

Nom, prénoms, date et lieu de naissance \_\_\_\_\_

Nom et adresse de l'autre parent \_\_\_\_\_

Personnes invalides vivant sous votre toit

Nombre de titulaires de la carte d'invalidité d'au moins 80 % \_\_\_\_\_ R   
Année de naissance \_\_\_\_\_

Nom, prénoms, date et lieu de naissance \_\_\_\_\_

D I RATTACHEMENT EN 2013 D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS

Nombre d'enfants célibataires (au veuf ou divorcé) majeurs sans enfant \_\_\_\_\_ J   
Nombre d'enfants mariés/pacsés et d'enfants non mariés chargés de famille (y compris le conjoint et les enfants) \_\_\_\_\_ N

Nom, prénom \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance \_\_\_\_\_

Nom, prénom \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance \_\_\_\_\_

E I RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_



# DÉCLARATION DES REVENUS 2012

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES FINANCES PUBLIQUES



Envoyez votre déclaration au centre des finances publiques  
de votre domicile **au plus tard le 27 mai**  
ou déclarez sur impôts.gouv.fr.

12

Vous déposez une déclaration pour la première fois ?  Cochez ▶  
Vous avez déjà déposé une déclaration, indiquez :  
N° FFP ▶ N° FFP  
N° fiscal ▶ N° fiscal  
N° fiscal du conjoint ▶ N° fiscal du conjoint

NUMÉROS PARTIANTS SUR LA DÉCLARATION DE REVENUS OU SUR VOS IMMENSES AVEC LE LOGO

ÉTAT CIVIL

DÉCLARANT 1  Monsieur  Madame  M.  Mme  Mlle

DÉCLARANT 2  Monsieur  Madame  M.  Mme  Mlle

Nom : ..... Prénoms : .....  
Nom de naissance : ..... Prénoms : .....  
Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....  
(DEPART. DEPT) (VILLE COMM) (CANTON) (SECTION)

Si vous souhaitez voir figurer votre nom de naissance sur nos courriers, cochez la case

RESIDENT (WWW.HFPA.S) (WWW.HFPA.S)

ADRESSE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2013

Adresse : .....  
Appartement : .....  
Statut : .....  
RUE ESC. BAL. RESURCE  
ÉTAGE LOCALAIRE HEURCE GRANTIDMENT  
PROPRIÉTAIRE LOCALAIRE HEURCE GRANTIDMENT  
NOM DU PROPRIÉTAIRE

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Déménagement en 2012. Indiquez votre adresse au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et la date du déménagement :

Adresse : .....  
Appartement : .....  
Statut : .....  
RUE ESC. BAL. RESURCE  
ÉTAGE LOCALAIRE HEURCE GRANTIDMENT  
PROPRIÉTAIRE LOCALAIRE HEURCE GRANTIDMENT  
NOM DU PROPRIÉTAIRE

CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur, cochez la case

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

Téli : ..... A ..... Le  
Mél : ..... 07A .....  
Si vous déposez la déclaration au titre d'un mandat, cochez la case et apposez votre cachet

SERVICES GESTIONNAIRES

SITUATION ET CHARGES DU Foyer FISCAL

ÉLÉMENTS POUR LA TAXE D'IMPOSITION

A I SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2012

Mariés  M  C  V  
Divorcés(e) (séparés)  O  V  
Pacsés/és  O  V

Date des changements en 2012

- Mariage X A 2 0 1 2 P a c s X A 2 0 1 2  
N° fiscal de votre conjoint ..... Y A 2 0 1 2  
Vous optez pour la déclaration séparée de vos revenus 2012.  B

- Divorce / séparation / rupture de Pacs ..... Z A 2 0 1 2  
- Décès .....  
Situations pouvant donner droit à une demi-part supplémentaire

1. En cas de célibat, divorce, séparation, veuvage  
> Vous vivez seul au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et vous avez un enfant :  
- majeur ou marié/pacsé (ou mineur imposé en son nom propre)  L  
- décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre.  L  
- Vous avez élevé cet enfant pendant au moins cinq années au cours desquelles vous vivez seul  L  
- Vous n'avez pas élevé cet enfant pendant cinq années au cours desquelles vous vivez seul mais vous avez bénéficié de la demi-part pour l'imposition des revenus de 2008 à 2011.  E  
Avantage en rapport avec le 1<sup>er</sup> janvier 2012

> Vous ne vivez pas seul au 1<sup>er</sup> janvier 2012.  N  
2. Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour une invalidité d'au moins 40%, ou d'une carte d'invalidité d'au moins 80%.  P  
Votre conjoint remplit ces conditions, ou votre conjoint, décédé en 2012, remplissait ces conditions  F

3. Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre.  
- Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf et :  
• ou vous avez plus de 75 ans et vous remplissez ces conditions ;  
• ou vous avez plus de 75 ans et votre conjoint, décédé après l'âge de 75 ans, remplissait ces conditions ;  
- ou votre conjoint, âgé de plus de 75 ans, décédé en 2012, remplissait ces conditions  W  
- Vous êtes mariés ou liés par un Pacs et l'un des deux déclarants, âgé de plus de 75 ans, remplit ces conditions  S  
- Vous avez une pension de veuve de guerre  G

B I PARENT ISOLÉ

Vous êtes célibataire, divorcé, séparé et au 1<sup>er</sup> janvier 2012, vous vivez seul avec vos enfants ou des personnes invalides recueillies sous votre toit, cochez la case  T

C I PERSONNES À CHARGE EN 2012

Enfants à charge  
Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2012 ou nés en 2012 ou handicapés quel que soit l'âge ..... F  
Année de naissance ..... G  
dont enfants titulaires de la carte d'invalidité .....  
Année de naissance ..... H  
Nom, prénoms, date et lieu de naissance

Enfants à charge en résidence alternée  
Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2012 ou nés en 2012 ou handicapés quel que soit l'âge ..... H  
Année de naissance ..... I  
dont enfants titulaires de la carte d'invalidité ..... J  
Année de naissance ..... K  
Nom, prénoms, date et lieu de naissance

Personnes invalides vivant sous votre toit  
Nombre de titulaires de la carte d'invalidité d'au moins 80% ..... R  
Année de naissance ..... S  
Nom, prénoms, date et lieu de naissance

D I RATTACHEMENT EN 2012 D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS

Nombre d'enfants célibataires (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfant ..... J  
Nombre d'enfants mariés/pacsés et d'enfants non mariés chargés de famille (y compris le conjoint et les enfants) ..... N  
Année de naissance ..... O  
Nom, prénoms, date et lieu de naissance

E I RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES



1.1 TRAITEMENTS, SALAIRES, PRIME POUR L'EMPLOI, PENSIONS ET RENTES

**TRAITEMENTS, SALAIRES**  
 Revenus d'activité ..... 1A  
 Autres revenus imposables *préalable, chômage* ..... 1AP  
 Frais réels *liste détaillée sur papier libre* ..... 1AK  
 Demandeur d'emploi de plus d'un an : cochez la case ..... 1AL  
 Revenus d'heures supplémentaires exonérés ..... 1AU

**POUR RECEVOIR LA PRIME POUR L'EMPLOI** Pour recevoir votre prime, payez obligatoirement un RIB si vous ne l'avez pas déjà communiqué

Activité à temps plein exercée toute l'année 2012 ..... 1AX  
 Smon, nombre d'heures payées dans l'année ..... 1AY  
 y compris heures supplémentaires exonérées

**REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)**

Montant du RSA « complément d'activité » ..... 1B

**PENSIONS, RETRAITES, RENTES Y COMPRIS PENSIONS ALIMENTAIRES**

Pensions, retraites, rentes ..... 1C  
 Pensions de retraite en capital taxables à 7,5% ..... 1CA  
 Pensions alimentaires perçues ..... 1CB

**RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX**

Total perçu par le foyer par âge d'entrée en jouissance ..... 1AW  
 moins de 50 ans ..... 1AW1  
 de 50 à 59 ans ..... 1AW2  
 à partir de 70 ans ..... 1AW3

**2.1 REVENUS DES VALEURS ET CAPITALS MOBILIERS**

Revenus des actions et parts soumis au prélèvement libératoire de 21% ..... 20A  
 Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire de 7,5% ..... 20B  
 Produits de placement soumis au prélèvement libératoire autres que ceux indiqués lignes 20A et 20B ..... 20C  
**REVENUS OUVRANT DROIT À ABATTEMENT** ne le déduisez pas ..... 20D  
 Revenus des actions et parts ..... 20E  
 Revenus imposables des titres non cotés détenus dans le PEA et distributions perçues via votre entreprise ..... 20F  
 Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation d'une durée d'au moins 6 ou 8 ans ..... 20G

**REVENUS D'OUVRIER PAS DROIT À ABATTEMENT**

Revenus de valeurs mobilières et distributions ..... 21S  
 Autres revenus distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié ..... 21T  
 Intérêts et autres revenus assimilés ..... 21R

**AUTRES**

Revenus des lignes 20C, 20E, 21R déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible ..... 21S  
 Revenus des lignes 20C, 20E, 21R déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ..... 21T  
 Frais venant en déduction ..... 21U  
 Crédits d'impôt sur valeurs étrangères ..... 21V  
 Déficits des années antérieures non encore déduits ..... 21W  
 Impatriés : revenus perçus à l'étranger exonérés (50%) ..... 21X  
 ..... 21Y  
 ..... 21Z  
 ..... 21AA  
 ..... 21AB  
 ..... 21AC  
 ..... 21AD  
 ..... 21AE  
 ..... 21AF  
 ..... 21AG  
 ..... 21AH  
 ..... 21AI  
 ..... 21AJ

**3.1 PLUS-VALUES DE CESSIION DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET GAINS ASSIMILÉS**

**GAINS SOUMIS À L'IMPÔT SUR LE REVENU À 24%** quelque soit le montant des cessions de l'année 2012 ..... 3VA  
 Plus-value ..... 3VB  
 En cas de pertes antérieures à 2012 non encore imputées, indiquez le détail sur papier libre ou payez le tableau de suivi n° 2041 SP ..... 3VC  
 Perte 2012 ..... 3VD

**4.1 REVENUS FONCIERS** lignes 40A, 40B, 40C, 40D - report du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044

Micro foncier : recettes brutes sans abattement (révélant nos 15000C) ..... 40E  
 Adresse de la location ..... 40F  
 Revenus fonciers imposables ..... 40G  
 Déficit imputable sur les revenus fonciers ..... 40H  
 Déficit imputable sur le revenu global ..... 40I  
 Déficits antérieurs non encore imputés ..... 40J  
 Primes d'assurance pour loyers payés des locations conventionnées ..... 40K  
 Si vous souciez une déclaration n° 2044 spéciale, cochez la case ..... 40L  
 ..... COCHER >

**REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFERES** à imposer suivant le système de quotient

Montant total des revenus à imposer n'incluez pas ces revenus dans les autres rubriques de votre déclaration ..... 0XX  
 Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus. Pour les bénéfices agricoles indiquez le nom du titulaire et s'il est adhérent d'un CGA

6.1 CHARGES DÉDUCTIBLES

CSG déductible connue, calculée sur les revenus du patrimoine ..... 6D  
 Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs : décision de justice définitive avant 2006 ..... 6E  
 Autres pensions alimentaires versées à des enfants majeurs ..... 6F  
 Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants) : décision de justice définitive avant 2006 ..... 6G  
 Dédutions diverses ..... 6H  
 Nom et adresse des bénéficiaires des pensions et nature des déductions diverses

**ÉPARGNE RETRAITE : PEPF ET PRODUITS ASSIMILÉS**

Cotisations PEPF PRÉFON, COREM, CGOS et produits assimilés ..... 6A  
 Rachats de cotisations PRÉFON, COREM et CGOS ..... 6B  
 Plafond de déduction ..... 6C  
 Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint ..... 6D  
 Vous êtes nouvellement domicilié en France en 2012 après avoir résidé à l'étranger pendant les 3 années précédentes ..... 6E  
 Cotisations aux régimes obligatoires d'entreprise de retraite supplémentaire ou aux contrats « Madelin » et versements exonérés sur un PERCO ..... 6F

**7.1 RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT**

Dons à des organismes établis en France ..... 7A  
 - Dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 21%) ..... 7A1  
 - Autres dons (associations d'utilité publique, organismes d'intérêt général, partis politiques) ..... 7A2  
 - Report années antérieures ..... 7A3  
 Cotisations syndicales, des salariés et pensionnés ..... 7A4  
 Nombre d'enfants poursuivant leurs études ..... 7A5  
 - Enfants à charge ..... 7A6  
 - Enfants à charge en résidence alternée ..... 7A7  
 Frais de garde des enfants de moins de 6 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2012 ..... 7A8  
 - Enfants à charge ..... 7A9  
 - Enfants à charge en résidence alternée ..... 7AA  
 Nom et adresse des bénéficiaires

**Sommes versées pour l'emploi d'un salarié à domicile :**

- si en 2012 vous (et votre conjoint pour un couple marié ou pacsé) avez exercé une activité professionnelle ou avez été demandeur d'emploi ..... 7B  
 - si en 2012 vous (ou votre conjoint pour un couple marié ou pacsé) êtes retraité ou sans activité et non demandeur d'emploi ..... 7C  
 - si vous avez engagé les dépenses pour un ascendant bénéficiaire de l'APA ..... 7D  
 - Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA, âgés de plus de 65 ans pour lesquels vous avez engagé des dépenses ..... 7E  
 - Vous avez employé directement pour la première fois un salarié à domicile ..... 7F  
 - Vous (ou votre conjoint ou une personne à votre charge) avez la carte d'invalidité d'au moins 80% ..... 7G  
 Nom et adresse des bénéficiaires

**Primes de rente survie, contrats d'épargne handi-cap**

Dépenses d'accueil dans un établissement pour personnes dépendantes ..... 7H  
 Dépenses en faveur de la qualité environnementale de l'habitation principale - Immeuble collectif, sans réalisation d'un bouquet de travaux ..... 7I  
 Si vous avez réalisé une seule catégorie de travaux dans votre habitation principale située dans un immeuble collectif, remplissez les cases ci-dessous. Sinon, voir notice

Si vous avez bénéficié d'un éco-prêt à taux zéro, année de l'offre de prêt : 2011 7J  
 Montant des dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de : 2012 7K  
 10% 7L  
 17% 7M  
 11% 7N  
 26% 7O  
 15% 7P  
 32% 7Q

**Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition ou la construction de l'habitation principale** Offres de prêt émises avant le 1.1.2011

- Logements anciens acquis du 6.5.2007 au 30.9.2011 et ..... 7R  
 logements neufs acquis ou construits du 6.5.2007 au 31.12.2009 ..... 7S  
 - Logements neufs non-BBC acquis ou construits du 1.1.2010 au 31.12.2010 ..... 7T  
 - Logements neufs non-BBC acquis ou construits du 1.1.2011 au 30.9.2011 ..... 7U  
 - Logements neufs BBC acquis ou construits du 1.1.2009 au 30.9.2011 ..... 7V  
 Nom et adresse des bénéficiaires

**8.1 DIVERS**

Élus locaux indémnités de fonction soumises à la retenue à la source ..... 8A  
 Plus-values connues en report d'imposition non expiré ..... 8B  
 Personnes domiciliées en France percevant des revenus à l'étranger ..... 8C  
 - Revenus exonérés (y compris salaires et primes des décrets d'étranger) non déclarés page 3, retenus pour le calcul du taux effectif ..... 8D  
 - Revenus étrangers non retenus pour le calcul du taux effectif ..... 8E  
 - Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif ..... 8F  
 - Revenus étrangers non retenus pour le calcul du taux effectif ..... 8G  
 - Contrats d'assurance-vie conclus à l'étranger ..... 8H  
 Comptes bancaires à l'étranger ..... 8I  
 Déclaration n° 2044 ..... 8J  
 Déclaration n° 2044 ..... 8K  
 Déclaration n° 2044 ..... 8L  
 Déclaration n° 2044 ..... 8M  
 Déclaration n° 2044 ..... 8N  
 Déclaration n° 2044 ..... 8O  
 Déclaration n° 2044 ..... 8P  
 Déclaration n° 2044 ..... 8Q  
 Déclaration n° 2044 ..... 8R  
 Déclaration n° 2044 ..... 8S  
 Déclaration n° 2044 ..... 8T  
 Déclaration n° 2044 ..... 8U  
 Déclaration n° 2044 ..... 8V  
 Déclaration n° 2044 ..... 8W  
 Déclaration n° 2044 ..... 8X  
 Déclaration n° 2044 ..... 8Y  
 Déclaration n° 2044 ..... 8Z



VOS REVENUS

1 I TRAITEMENTS, SALAIRES, PRIME POUR L'EMPLOI, PENSIONS ET RENTES

TRAIITEMENTS, SALAIRES	1AJ	CONJOINT	1BJ	4 <sup>ES</sup> PERS. À CHARGE	1CI	2 <sup>ES</sup> PERS. À CHARGE	1DJ
Revenus d'activités	1AP		1BP	1CP			1DP
Autres revenus imposables: préretraite, chômage	1AK		1BK	1CK			1DK
Frais réels (liste détaillée sur papier libre)	1AL	COCHÉZ >	1BL	1CL	COCHÉZ >		1DL
Demandeur d'emploi de plus d'un an: cochez la case	1AU		1BU	1CU			1DU
Revenus d'heures supplémentaires exonérés							

**POUR RECEVOIR LA PRIME POUR L'EMPLOI** Pour recevoir votre prime, signez un 018 si vous ne l'avez pas déjà communiqué. Activité à temps plein exercée toute l'année 2011. Sinon, nombre d'heures payées dans l'année.

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

Montant du RSA « complément d'activité »	1BI	FOYER		1 <sup>ER</sup> PERS. À CHARGE	1CB	2 <sup>ES</sup> PERS. À CHARGE	1DQ
	1AV	COCHÉZ >		1CV	COCHÉZ >		1DV
	1AW			1CW			1DW
	1AX	COCHÉZ >		1CX	COCHÉZ >		1DX
	1AY			1CY			1DY

RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX

Total perçu par le foyer par âge d'entrée en jouissance	1AW	moins de 50 ans	1BW	de 50 à 59 ans	1CW	de 60 à 69 ans	1DW
---	-----	-----------------	-----	----------------	-----	----------------	-----

2 I REVENUS DES VALEURS ET CAPITALS MOBILIERS

Revenus des actions et parts soumis au prélèvement libératoire de 19%	2DA
Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire de 7,5%	2DH
Produits de placement soumis aux prélèvements libératoires autres que ceux indiqués lignes 2DA et 2DH	2DE
REVENUS OUVRANT DROIT À ABATTEMENT (ne le déduisez pas)	2DC
Revenus des actions et parts	2DU
Revenus imposables des titres non cotés détenus dans le PEA et distributions perçues via votre entreprise	2CH
Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation d'une durée d'au moins 6 ou 8 ans	2DI
REVENUS OUVRANT DROIT À ABATTEMENT	2IS
Autres revenus distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié	2IR
Intérêts et autres revenus assimilés	2IC
AUTRES	2IG
Revenus des lignes ZDC, ZCH, ZIS, ZIR déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible	2BH
Revenus des lignes ZDC, ZCH, ZIS, ZIR déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible	2CA
Frais venant en déduction	2AB
Crédits d'impôt sur valeurs étrangères	2BG
Credit d'impôt « directive épargne » et autres crédits d'impôt restituables	2AQ
Déficits des années antérieures non encore déduits	2AM
Impatriés: revenus perçus à l'étranger exonérés (60%)	2AM
	2AN
	2AO
	2AP
	2AQ
	2AR
	2AS
	2AT
	2AU
	2AV
	2AW
	2AX
	2AY
	2AZ

3 I PLUS-VALUES DE CESSIION DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET GAINS ASSIMILÉS

GAINS SOUMIS À L'IMPÔT SUR LE REVENU À 19% quelque soit le montant des cessions de l'année 2011	3YH	Perte 2011	3WH
Plus-value	3YG		
En cas de pertes antérieures à 2011 non encore imputées, indiquez le détail sur papier libre ou joignez le tableau de suivi n° 2041 SP			
4 I PLUS-VALUES DE CESSIION DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET GAINS ASSIMILÉS	4BE		
Micro foncier: recettes bruttes sans abattement (réévalué max 15 800€)	4BA		
Adresse de la location	4BB		
Revenu foncier imposable	4BC		
Déficit imputable sur les revenus fonciers	4BD		
Déficit imputable sur le revenu global	4BF		
Déficits antérieurs non encore imputés	4BZ		
Primes d'assurance pour loyers impayés des locations conventionnées			
Si vous soustenez une déclaration n° 2044 spéciale, cochez la case			

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRENTS

Montant total des revenus à imposer (incluez vos ces revenus dans les autres rubriques de votre déclaration)	0XK
Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus. Pour le bénéficiaire cogérant indiquez le nom du titulaire et s'il est adhérent d'un CGA	

VOS CHARGES

CSG déductible connue, calculée sur les revenus du patrimoine	6DE
Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs: décision de justice définitive avant 2006	6GI
Autres pensions alimentaires versées à des enfants majeurs	6EL
Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants): décision de justice définitive avant 2006	6EM
Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants)	6EP
Déductions diverses	6GQ
Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants)	6GD

ÉPARGNE RETRAITE: PERP ET PRODUITS ASSIMILÉS

Cotisations PERP: PRÉFON, COREM, CGOS et produits assimilés	6RS
Rachats de cotisations PRÉFON, COREM et CGOS	6SU
Plafond de déduction	6ST
Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint	6PT
Vous êtes nouvellement domicilié en France en 2011 après avoir résidé à l'étranger pendant les 3 années précédentes	6QR
Cotisations aux régimes obligatoires d'entreprise de retraite supplémentaire ou aux contrats « Madelin » et versements exonérés sur un PERCO	6QW
	6QU

7 I RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Dons à des organismes établis en France	7UE
Dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 521€)	7UJ
Autres dons (association d'utilité publique, organismes d'intérêt général, œuvres d'utilité sociale)	7UF
Report années antérieures	7XU
	7YU
	7ZU
Cotisations syndicales des salariés et pensionnés	7AC
	7AD
Nombre d'enfants poursuivant leurs études	7AE
Enfants à charge	7AF
Enfants à charge en résidence alternée	7AG
Frais de garde des enfants de moins de 6 ans au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	7AH
Enfants à charge	7AI
Enfants à charge en résidence alternée	7AJ
Enfants à charge	7AK
Enfants à charge en résidence alternée	7AL
	7AM
	7AN
	7AO
	7AP
	7AQ
	7AR
	7AS
	7AT
	7AU
	7AV
	7AW
	7AX
	7AY
	7AZ

Sommes versées pour l'emploi d'un salarié à domicile

Si en 2011 vous (ou votre conjoint pour un couple marié ou pacsé) avez exercé une activité professionnelle ou avez été demandeur d'emploi	7DB
Si en 2011 vous (ou votre conjoint pour un couple marié ou pacsé) êtes retraité ou sans activité et non demandeur d'emploi	7DD
Si vous avez engagé les services d'un accordant bénéficiaire de l'APA	7DL
Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA pour lesquels vous avez engagé des dépenses	7DM
Vous avez employé directement pour la première fois un salarié à domicile	7DN
Vous (ou votre conjoint ou une personne à votre charge) avez la carte d'invalidité d'au moins 80%	7DG

Primes de rente survie, contrats d'épargne handicap

Primes de rente survie	7GZ
Primes de rente survie	7GA
Primes de rente survie	7GB
Primes de rente survie	7GC
Primes de rente survie	7GD
Primes de rente survie	7GE
Primes de rente survie	7GF
Primes de rente survie	7GG
Primes de rente survie	7GH
Primes de rente survie	7GI
Primes de rente survie	7GJ
Primes de rente survie	7GK
Primes de rente survie	7GL
Primes de rente survie	7GM
Primes de rente survie	7GN
Primes de rente survie	7GO
Primes de rente survie	7GP
Primes de rente survie	7GQ
Primes de rente survie	7GR
Primes de rente survie	7GS
Primes de rente survie	7GT
Primes de rente survie	7GU
Primes de rente survie	7GV
Primes de rente survie	7GW
Primes de rente survie	7GX

Dépenses en faveur de l'aide aux personnes réalisées dans l'habitation principale

Équipements spécialement conçus pour les personnes âgées ou handicapées	7WJ
Ascenseurs électriques à traction	7WL
Dépenses en faveur de la qualité environnementale de l'habitation principale	7WE
Si vous avez bénéficié d'un éco-prêt à taux zéro, années de l'offre de prêt	2010
Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 13% voir notice	2011
Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 36% voir notice	7WQ
Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 45% voir notice	7WR
Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 45% voir notice	7WS
Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 45% voir notice	7WT
Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 45% voir notice	7WU
Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 45% voir notice	7WV
Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 45% voir notice	7WW
Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 45% voir notice	7WX

Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition ou la construction de l'habitation principale

Logements anciens acquis du 6.5.2007 au 30.9.2011 et logements neufs acquis ou construits du 6.5.2007 au 31.12.2009	7YV
Logements neufs non-BBC acquis ou construits du 1.1.2010 au 31.12.2010	7YW
Logements neufs non-BBC acquis ou construits du 1.1.2011 au 30.9.2011	7YX
Logements neufs BBC acquis ou construits du 1.1.2009 au 30.9.2011	7YZ

8 I DIVERS

Plus-values communes en report d'imposition non expiré	8BY
Personnes domiciliées en France percevant des revenus à l'étranger et déclaration n° 2047	8I1
Revenus exonérés (y compris salaires et primes des délégués à l'étranger) non déclarés page 3, retenus pour le calcul du taux effectif	8I2
Revenus étrangers imposables en France, ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français	8I3
Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif (revenus internationaux, de représentations étrangères)	8I4
Contrats d'assurance-vie conclus à l'étranger (joignez la liste des contrats)	8I5
Comptes bancaires à l'étranger (joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre)	8I6



**VOS REVENUS**

**1 1 TRAITEMENTS, SALAIRES, PRIME POUR L'EMPLOI, PENSIONS ET RENTES**

**TRAITEMENTS, SALAIRES**  
Autres revenus imposables *(pénalités, chômage, ...)*  
Frais liés à l'acte de mariage  
Demandeur d'emploi de plus d'un an  
Revenus d'heures supplémentaires, exonérés

1A	10A	11A	12A
1B	10B	11B	12B
1C	10C	11C	12C
1D	10D	11D	12D
1E	10E	11E	12E

**POUR RECEVOIR LA PRIME POUR L'EMPLOI** Pour obtenir la prime par virement, joignez un RIB si vous ne l'avez pas déjà communiqué  
Activité à temps plein exercée toute l'année 2010  
Sinon, nombre d'heures payées dans l'année  
y compris heures supplémentaires, exonérées

13A	10A	11A	12A
13B	10B	11B	12B
13C	10C	11C	12C
13D	10D	11D	12D
13E	10E	11E	12E

**REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)**  
Montant du RSA «complément d'activité»

**FOYER**

14A	10A	11A	12A
14B	10B	11B	12B
14C	10C	11C	12C
14D	10D	11D	12D
14E	10E	11E	12E

**PENSIONS, RETRAITES, RENTES Y COMPRIS PENSIONS ALIMENTAIRES**  
Total des pensions retraites, rentes communes  
Pensions alimentaires perçues

**RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX**  
Total perçu par le foyer par âge d'entrée en jouissance

15A	10A	11A	12A
15B	10B	11B	12B
15C	10C	11C	12C
15D	10D	11D	12D
15E	10E	11E	12E

**2 1 REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS**  
Revenus des actions et parts soumis au prélèvement libératoire de 18%  
Produits de assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire de 7,5%  
Produits de placement soumis aux prélèvements libératoires autres que ceux indiqués lignes ZDA et ZDH

**REVENUS OUVRANT DROIT À ABATTEMENT** ne le déduisez pas  
Revenus imposables des titres non cotés détenus dans le PEA  
Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation d'une durée d'au moins 6 ou 8 ans

**REVENUS N'OUVRANT PAS DROIT À ABATTEMENT**  
Revenus de valeurs mobilières et distributions  
Autres revenus distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié  
Intérêts et autres revenus assimilés *(crédit d'impôt etc.)*

20A	20A	20A	20A
20B	20B	20B	20B
20C	20C	20C	20C
20D	20D	20D	20D
20E	20E	20E	20E
20F	20F	20F	20F
20G	20G	20G	20G
20H	20H	20H	20H
20I	20I	20I	20I

**3 1 PLUS-VALUES DE CESSION DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET GAINS ASSIMILÉS**  
GAINS SOUMIS À L'IMPÔT SUR LE REVENU À 18% si le montant de vos cessions de l'année 2010 excède 25 830€ *(voir note)*

Plus-value  
En cas de pertes antérieures à 2010 non encore imputées, indiquez le détail sur papier libre ou joignez le tableau de suivi n° 2041 SP

GAINS SOUMIS AUX PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX quel que soit le montant de vos cessions de l'année 2010  
En cas de pertes antérieures à 2010 non encore imputées, indiquez le détail sur papier libre ou joignez le tableau de suivi n° 2041 SP

Pertes ouvrant droit au crédit d'impôt de 19% *(voir note)*

30A	30A	30A	30A
30B	30B	30B	30B
30C	30C	30C	30C
30D	30D	30D	30D
30E	30E	30E	30E
30F	30F	30F	30F
30G	30G	30G	30G
30H	30H	30H	30H
30I	30I	30I	30I

**4 1 REVENUS FONCIERS** lignes 48A, 48B, 48C, 48D - report du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044  
Micro foncier : recettes brutes sans abattement *(niveau max 15 000€)*  
Adresse de la location

Revenus fonciers imposables  
Déficit imputable sur les revenus fonciers  
Déficit antérieur non encore imputé  
Primes d'assurance pour loyers impayés des locations conventionnées  
Si vous souscrivez une déclaration n° 2044 spéciale, cochez la case

48A	48A	48A	48A
48B	48B	48B	48B
48C	48C	48C	48C
48D	48D	48D	48D
48E	48E	48E	48E
48F	48F	48F	48F
48G	48G	48G	48G
48H	48H	48H	48H
48I	48I	48I	48I
48J	48J	48J	48J

**REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS** à imposer suivant le système de quotient  
Montant total des revenus à imposer *(à réduire par ces revenus dans les autres rubriques de votre déclaration)*  
Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus. Pour les bénéfices agricoles, indiquez le nom du titulaire et s'il est adhérent d'un CGA.

00A	00A	00A	00A
00B	00B	00B	00B
00C	00C	00C	00C
00D	00D	00D	00D
00E	00E	00E	00E
00F	00F	00F	00F
00G	00G	00G	00G
00H	00H	00H	00H
00I	00I	00I	00I
00J	00J	00J	00J

**VOS CHARGES**

**6 1 CHARGES DÉDUCTIBLES**

CSG déductible comme  
Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs - *déclarer de justice définitive avant 2006*  
Autres pensions alimentaires versées à des enfants majeurs  
Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants), *déclarer de justice définitive avant 2006*  
Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants)  
Déductions diverses

60A	60A	60A	60A
60B	60B	60B	60B
60C	60C	60C	60C
60D	60D	60D	60D
60E	60E	60E	60E
60F	60F	60F	60F
60G	60G	60G	60G
60H	60H	60H	60H
60I	60I	60I	60I
60J	60J	60J	60J

**ÉPARGNE RETRAITE PERP ET PRODUITS ASSIMILÉS (PÉRON, COREM ET CGOS)**  
Calculations versées en 2010 au titre d'un PERP, PÉRON, COREM et CGOS  
Rachats de cotisations en 2010 (PÉRON, COREM et CGOS)  
Plafond de déduction  
Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint  
Vous êtes nouvellement domicilié en France en 2010 après avoir résidé à l'étranger pendant les 3 années précédentes  
Calculations aux régimes obligatoires d'entreprise de retraite supplémentaire ou aux contrats «Madelin» et versements à un PERCO en 2010

61A	61A	61A	61A
61B	61B	61B	61B
61C	61C	61C	61C
61D	61D	61D	61D
61E	61E	61E	61E
61F	61F	61F	61F
61G	61G	61G	61G
61H	61H	61H	61H
61I	61I	61I	61I
61J	61J	61J	61J

**7 1 RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT** Le symbole ☐ signifie que vous devez joindre vos reçus ou vos justificatifs  
Dons  
- Dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté *(maximum 513 €)* ☐  
- Autres dons *(associations d'utilité publique, organismes d'intérêt général, organismes d'enseignement privé)* ☐  
- Report années antérieures 7A3 à 7A6  
- Revenu antérieur 7A7 à 7A9

Calculations syndicales des salaires et pensions ☐  
Nombre d'enfants poursuivant leurs études  
- Enfants à charge 7EA à 7EG  
- Enfants à charge en résidence alternée 7EB à 7ED

Frais de garde des enfants de moins de 6 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2010 ☐  
- Enfants à charge 7GA à 7GC  
- Enfants à charge en résidence alternée 7GE à 7GF

**8 1 DIVERS**  
Elus locaux *(admission de fonction soumise à la retenue de la source)*  
Plus-values communes en report d'imposition non opérés  
- Revenus domiciliés en France percevant des revenus à l'étranger *(cf. déclaration n° 2047)*  
- Revenus exonérés *(y compris salaires et primes des délégués d'étrangers)* non déclarés page 3, retenus pour le calcul du taux effectif  
- Revenus étrangers soumis en France à l'impôt sur le revenu et imposables à la CRDS  
- Revenus étrangers imposables en France, ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français  
- Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif *(revenus d'organismes internationaux, de représentations étrangères)*  
- Contrats d'assurance-vie conduits à l'étranger *(joignez la liste des contrats)*  
- Comptes bancaires à l'étranger *(joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre)*

80A	80A	80A	80A
80B	80B	80B	80B
80C	80C	80C	80C
80D	80D	80D	80D
80E	80E	80E	80E
80F	80F	80F	80F
80G	80G	80G	80G
80H	80H	80H	80H
80I	80I	80I	80I
80J	80J	80J	80J